

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 02 MARS 2022

23 conseillers présents sur 33 en exercice

L'an deux mille vingt et deux, le 2 mars à 16 heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry HORY, Maire,

Nombre de conseillers élus	:	33
Nombre de conseillers présents	:	23
Nombre de conseillers absents excusés	:	10
Nombre de conseillers ayant donné procuration	:	09
Nombre de conseillers absents non excusés	:	00

Sous la présidence de Monsieur Thierry HORY, Maire

ETAIENT PRESENTS :

M. LISSMANN, Mme JACOB VARLET, M. MAESTRI, Mme SAINT MARD, M. IGEL, Mme CASCIOLA, Mme VUILLEMIN, M. PAULINE, Mme GREEN, M. SCHWICKERT, M. MENDES TEIXEIRA, Mme LEBARD, Mme MOREAU, Mme BREISTROFF (jusqu'au point 1.1), Mme HANSE, M. MADELLA, M. TRICHIES, M. NOWICKI, M. SURGA, M. MOREL, Mme LOUIS, M. ROSE, Mme MOGUEN.

ETAIENT ABSENTS – excusés : M. HIRSCHHORN (procuration à Mme CASCIOLA), Mme BREISTROFF (à partir du point 1.2 – procuration à M. HORY), M. COLOMBO (procuration à M. TEIXEIRA), Mme BOCHET (procuration à Mme VUILLEMIN), M. BIEBER (procuration à M. SCHWICKERT), Mme HAZEMANN (procuration à Mme GREEN), Mme NOEL (procuration à M. LISSMANN), M. HOUNNOU (procuration à M. PAULINE), Mme GATTO (procuration à M. MAESTRI), Mme GAUROIS.

ETAIENT ABSENTS – non excusés : Néant

Secrétaire de séance : Mme GUENIER-DELAFON, Directrice Générale des Services

Assistaient en outre à la séance : Mme SCHMITT, M. MARIE

Date d'envoi de la convocation : 23 février 2022

**EN RAISON DU CONTEXTE SANITAIRE, CONFORMEMENT A L'ARTICLE 10
DE LA LOI N°2021-1465 DU 10 NOVEMBRE 2021**

**LA SEANCE S'EST DEROULEE A HUIS CLOS
Retransmise sur les réseaux**

ORDRE DU JOUR

Désignation du secrétaire de séance

Adoption du compte-rendu de la séance du 19 JANVIER 2022.

I - FINANCES LOCALES		
Monsieur le Maire	1.1	Présentation du Rapport d'Observations Définitives de la Chambre Régionale des Comptes
Mme CASCIOLA	1.2	Etat annuel des indemnités perçues par les élus locaux – exercice 2021
Mme CASCIOLA	1.3	Débat d'orientation budgétaire – 2022
Mme CASCIOLA	1.4	Demande de financement au titre du Plan de relance 2020-2022 Continuité pédagogique et soutien à la transformation numérique
Mme CASCIOLA	1.5	Demande de subvention pour l'acquisition de mobilier pour l'inclusion numérique
Mme CASCIOLA	1.6	Demande de financements pour la réfection totale des fenêtres et ouvrants au multi-accueil Les Loupiots
Monsieur le Maire	1.7	Communication des décisions prises par le Maire
II - DOMAINE ET PATRIMOINE		
M. LISSMANN	2.1	Cession à l'euro symbolique de parcelles par « La Papeterie Foncière » à la commune de Marly
M. LISSMANN	2.2	Adjudication des locaux de la Mairie-Annexe – Précisions des conditions de la vente
M. LISSMANN	2.3	Convention de servitude URM pour la liaison souterraine 63 Kv ALGER-DEBONNAIRE
M. LISSMANN	2.4	Convention de prestations de services avec l'Eurométropole de Metz pour la compétence entretien de la voirie
M. LISSMANN	2.5	Convention de prestations de services avec l'Eurométropole de Metz pour la compétence ZAE (Zone d'Activité Economique)
III – INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE		
M. LISSMANN	3.1	Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement – exercice 2020
M. LISSMANN	3.2	Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés – exercice 2020

M. HORY : Je vous propose dans un premier temps de désigner la secrétaire de séance, en l'occurrence la Directrice Générale des Services, Madame GUENIER-DELAFON. Avant de commencer la séance, je voudrais vous dire tout mon émoi, j'imagine que vous le partagez, avec les événements en Ukraine. Cela fait longtemps qu'il n'y avait plus eu de guerre en Europe, parce que c'est quand même l'Europe. Il est certain que cela nous bouleverse tous, compte tenu de la situation. Si vous êtes adeptes des réseaux sociaux, vous savez qu'à Marly, une collecte de produits de première nécessité va commencer à partir de demain en mairie, dans le local des ateliers municipaux. Depuis dimanche, avec le Président ROTTNER, nous avons contacté l'ensemble des présidents des communautés de communes, nos collègues Maires, pour pouvoir engager cette aide humanitaire d'urgence pour les réfugiés ukrainiens. Je ne saurais que trop inviter les Marliennes et les Marliens à répondre positivement pour amener les produits nécessaires, listés sur les réseaux sociaux de la ville. Essayez justement de vous conformer à ces produits qui nous ont été demandés en priorité. Dès ce lundi, en conseil métropolitain, avec François GROSDIDIER, cela a été également acté avec l'ensemble des 45 maires de l'Eurométropole. Un premier convoi partira vendredi de la Métropole vers la Pologne. Hélas, je pense que nous allons en avoir encore pour plusieurs jours, voire semaines, pour aider ces familles. Elles ont besoin de notre aide. Je remercie également, chaleureusement, les personnes qui se sont portées volontaires. Même si les services municipaux sont mobilisés, il y a des bénévoles, des Marliennes et des Marliens, qui viendront aider pendant les jours ouvrés et aux heures d'ouverture de la mairie, pour recueillir les dons, les acheminer sur les points de collecte de la Métropole. Compte tenu de la situation et de l'actualité, nos débats qui vont suivre, vont peut-être paraître un peu futiles. En même temps, la démocratie, attaquée en Ukraine, doit fonctionner à Marly. Le conseil municipal, la municipalité, doivent continuer à fonctionner.

M. NOWICKI : Monsieur le Maire, je vous remercie de me laisser la parole et tout d'abord, chers collègues, bonjour. Comme vous venez de le rappeler, nous vivons un moment très spécial. Je dirais des moments terribles sur le plan international avec cette guerre déclarée, n'ayons pas peur des mots, par un dictateur. Poutine. La communauté internationale a pris des sanctions sans précédent contre la Russie sur le plan financier, sur le plan sportif, sur le plan politique. Aujourd'hui, notre ville est jumelée avec une ville russe. Maïski. Des liens d'amitié existent entre des Marliens et les habitants de Maïski. Ce que nous respectons. Mais face à ces événements, nous devons être solidaires aujourd'hui du peuple ukrainien. Nous ne pouvons plus faire la promotion de la Russie. Ainsi, je vous demande de supprimer tous les signes distinctifs que notre ville peut avoir, signes distinctifs de la Russie. Je pense, sur notre site internet, du jumelage. Je pense aux panneaux d'entrées de ville où nous avons le drapeau russe et le nom de Russie ; et je vous propose de changer ça, comme vous l'avez fait ce soir sur nos écrans, avec un drapeau ukrainien. Aujourd'hui, nous avons une pensée toute particulière pour des personnes victimes de ce génocide, et pour tous ces réfugiés, ces centaines de milliers qui sont obligés de quitter leur pays. Vous l'avez dit, la Région est solidaire, mène des actions. La Métropole, on l'a vu lundi, mène aussi des actions et je crois qu'on peut aussi, au sein de Marly, mener une action. Une action certes symbolique, mais la mener. Ce n'est pas contre la ville de Maïski et ses habitants. Je pense qu'ils subissent la politique de ce dictateur, mais nous devons aujourd'hui penser plus à la solidarité envers ce peuple ukrainien. Je vous remercie de m'avoir écouté.

M. HORY : L'action de la ville n'est pas que symbolique, puisque nous organisons comme nos collègues des collectes de dons. Je sais faire la différence entre un dictateur et un peuple. J'ai eu des contacts avec nos amis russes, mais je n'en dirai pas plus pour ne pas les mettre en danger. Et je ne pense pas que mettre de côté nos amis russes est pertinent, parce que je vous rappelle que lorsque nous y allons dans le cadre du jumelage, nous vivons chez l'habitant. Nous ne sommes pas accueillis à l'hôtel. Nous avons lié des liens d'amitié depuis 1992. Le jumelage existe officiellement depuis 2009. Et je ne peux pas abandonner nos amis russes parce que je sais très bien qu'ils n'acceptent pas tout ce qui se passe, loin de là. Je me mets à leur place, comme certains allemands dans les années 30, qui n'acceptaient pas ce que faisait le dirigeant de l'Allemagne ; il faut montrer que nous sommes solidaires de l'Ukraine, et savoir faire la différence entre un dictateur et son peuple. Notre action est vraiment dirigée pour l'aide aux réfugiés. Nous sommes solidaires de nos amis russes qui souffrent aussi de cette situation, il y en a beaucoup qui souffrent et qui ne peuvent pas manifester, ou alors quand ils le font, ils sont molestés. Donc, aussi en solidarité, même si ce n'est pas le même degré de souffrance des Ukrainiens, il n'empêche qu'ils souffrent aussi de cette situation.

M. ROSE : Merci. Je vous salue tous. Je ne suis pas d'accord avec vous Monsieur NOWICKI pour le coup, avec votre analyse et je souscris à l'analyse de Monsieur le Maire. On doit savoir faire la différence entre un dictateur et un peuple. Le peuple, on ne compte depuis jeudi dernier les arrestations. Il souffre déjà depuis quelques temps le peuple russe, aussi. Evidemment je pense d'abord au peuple ukrainien et aux réfugiés, mais le peuple russe va aussi souffrir, parce que les sanctions économiques qui sont imposées au pays, c'est le peuple, c'est l'habitant de Maïski qui va le prendre de plein fouet. Donc je suis aussi solidaire du peuple russe. Mais évidemment, ma pensée

première va pour les Ukrainiens. Et je voudrais faire une suggestion. Vraiment c'est formidable ce qui se passe au niveau des collectes de dons et la suggestion est la suivante : cela serait peut-être bien de songer à la pérenniser, parce qu'il y a aussi d'autres réfugiés, je pense au peuple érythréen, je pense aussi au peuple syrien, qui a été victime du même Poutine, du même dictateur. Peut-être que ça pourrait être une action pérenne. Merci.

Mme MOGUEN : Oui, moi, j'avais une question très pratique concernant l'accueil des réfugiés également. Est-ce qu'il y a quelque chose qui est mise en place ? Je sais que le Maire de Corny-sur-Moselle, je crois, a demandé au CCAS et aux bailleurs sociaux, je crois, de mettre en place des habitations tout simplement.

M. HORY : Mon collègue de Corny-sur-Moselle est propriétaire d'un logement. Il le met à disposition. Nous ne sommes pas propriétaires de logements au titre de la ville. L'hébergement des réfugiés ukrainiens se fait sous la houlette de la préfecture. Vous faites bien d'intervenir sur ce sujet. Dans mon propos liminaire, j'ai omis d'indiquer que si des Marliennes ou des Marliens ont des possibilités d'hébergement, ils peuvent se signaler en mairie, en indiquant quel type de logement, les diverses possibilités d'accueil, etc... Il y a un mail de la préfecture dédié à ce sujet. Quant à la pérennisation, chaque chose en son temps. Il y a déjà beaucoup de travail à faire et beaucoup d'interventions. Je remercie vraiment, chaleureusement, les Marliennes et les Marliens qui m'ont contacté depuis ce week-end pour proposer leur aide. J'ai répondu que dans un premier temps, j'avais besoin d'eux pour aider les agents municipaux dans le cadre de la collecte des dons. Cela commence demain, jeudi 3 mars, de 9h à midi, puis de 14h à 18h. Merci aux conseillers municipaux de mon équipe qui ont déjà accepté d'être bénévoles. Nous allons parler forcément de points moins dramatiques, heureusement parce que la vie continue et c'est la raison pour laquelle je voulais remercier l'ensemble des acteurs sportifs de la ville de Marly, puisque ce week-end, nous avons eu notre dixième label, un label sportif, il revient à tous les acteurs de la vie sportive, la municipalité, l'adjoint au sport, les collaboratrices et collaborateurs qui interviennent au service des sports. Nous sommes particulièrement fiers d'avoir été audités par le Comité Régional Olympique et Sportif du Grand Est, qui est venu voir nos installations et auditer le fonctionnement de la politique sportive de notre ville. Nous étions avec Philippe IGEL sous le feu des questions. Cela s'est traduit, samedi dernier, à la Maison Régionale des Sports de Tomblaine, par la réception de ce label, qui vient après Monsieur le premier adjoint, un autre label que nous avons reçu, avec un grade je dirais plus important, celui de la ville prudente. Nous avons, il y a deux ans environ, obtenu ce label avec « un cœur ». Nous avons maintenant « deux cœurs ». La ville met à disposition des citoyens des circuits plus prudents, plus pérennes et plus protecteurs sur les routes. Par ailleurs, récemment, à l'intention de Brigitte Vuillemin cette fois-ci, il y a aussi deux ans, nous avons obtenu un label de la Région Grand Est : trois libellules. Ces dernières semaines, nous avons eu trois libellules plus un bonus sur notre action pour le développement durable. Ce label de trois libellules avec bonus est d'autant plus remarquable que cette année, seulement cinq communes l'ont obtenu sur 120 candidates. Enfin, pour finir, dans ces propos liminaires, je voudrais remercier également Jean PAULINE, l'adjoint à la culture et Patricia GREEN, pour ce week end festif pour l'organisation des concerts des vœux. Heureusement, cela nous a permis de sortir du cadre et de penser à autre chose que toutes ces problématiques qui viennent perturber tout le monde et à juste titre. Plus de 2000 spectateurs marliens et des environs sont venus ce week end voir le travail de notre conservatoire municipal, des associations de danse, les chanteurs. Je crois que cela a été des moments agréables, les gens ont apprécié de pouvoir sortir du cadre et pendant quelques heures oublier les vicissitudes de la vie telle qu'elle apparaît encore de nos jours. Nous n'avons pas fini avec la pandémie. Une guerre est aux portes de l'Europe. Ce sont des moments particulièrement anxiogènes et il était important aussi de pouvoir s'évader un peu, ne serait-ce que quelques heures pour pouvoir sortir de nos problématiques quotidiennes. Ceci étant, je vous propose maintenant de commencer notre conseil municipal de manière plus formelle. Je vous propose d'adopter le procès-verbal de la séance du 19 janvier 2022.

Mme MOGUEN : Merci. Alors j'ai relu l'intervention de Monsieur LISSMANN dans le compte-rendu de séance. Lorsqu'il dit que la DREAL a demandé à ce qu'il y ait une étude environnementale qui porte sur la tranche 2 de la Roseraie et que le Préfet a demandé à ce que les deux tranches des travaux de ces lotissements soient séparées en 2AU et 1AU. Alors j'ai fait une demande de consultation de dossier, il y a quelques temps, des dossiers de permis de construire qui concernent ces deux lotissements, au titre du droit d'accès aux documents administratifs et je n'ai pas vu ces documents. Donc je voudrais formuler à nouveau une demande d'accès à ces documents. Alors idéalement par voie numérique bien sûr, mais si ce n'est pas possible, je me déplacerai en mairie, comme l'autre fois. Je rappelle également qu'il manquait au dossier des éléments qui concernent la dispense d'étude d'impact de la tranche 1 des Alizées. J'aimerais, si possible, consulter ces documents-là et ce document-là également.

M. LISSMANN : Il me semble que vous êtes venue consulter l'intégralité des permis des Alizées et de la Roseraie. Et si les documents-là ne sont pas dans notre permis, il faut demander à la Métropole qui pilote l'urbanisme. Nous vous avons montré l'intégralité. On ne vous a rien caché. Donc il faut poser la question à la Métropole, si le document existe.

Mme MOGUEN : Je vais demander à la Métropole. Mais disons, si vous parlez d'un document de la DREAL que vous avez reçu...

M. LISSMANN : Ce dont on parle sous la tranche, quand on a voulu passer le 2AU en 1AU de la Roseraie, la réponse a été qu'il fallait faire une étude environnementale. Mais cela, c'est dans le cadre de l'instruction de la Métropole. Ce sont des documents internes à la Métropole. Si l'autorisation avait été acceptée, ces documents seraient consultables. Aujourd'hui, il faut demander à la Métropole, s'il est consultable.

M. HORY : Madame MOGUEN, faites un courrier, je le cosignerai si vous voulez, en demandant exactement ce que vous souhaitez. Je vous rappelle que l'urbanisme est maintenant de la compétence de la Métropole depuis 2018. Ce que vous demandez, il me semble, c'est sur la future tranche, là où il y a eu une demande d'étude d'impact, pour l'instant celle-ci doit être faite. Je ne sais même pas si elle existe encore valeur d'aujourd'hui. Il me semble que vous avez eu assez de documents à consulter, si toutefois vous estimez qu'il manque quelque chose, j'appuierai, je cosignerai votre demande de documents pour être sûr et certain qu'il n'y ait pas de souci particulier sur la transmission de tel ou tel point. Cela ne me pose aucun souci.

M. LISSMANN : Concernant la deuxième tranche de la Roseraie, elle a été pour l'instant suspendue, elle sera vue dans le cadre du PLUi. Aujourd'hui, il n'y a aucun document à consulter, puisqu'elle va être revue complètement. Elle sera revue quand les zones seront arrêtées, qu'il y aura une présentation au public et une consultation des documents. Donc, pour l'instant, sur la deuxième tranche, c'est suspendu.

Mme MOGUEN : Justement, si c'est suspendu, tout ça ce sont des décisions administratives, qu'elles proviennent de vous ou de la Métropole, ce sont des décisions qui sont consultables et que je suppose vous avez, puisque vous en avez parlé. Mais c'est pas grave, je vais les demander à la Métropole, comme vous disiez, il n'y a pas de problème.

M. NOWICKI : Lors du dernier conseil, j'avais émis un souhait, c'était qu'on ait des débats démocratiques, sereins et respectueux. Je crois que c'est un vœu pieux. En relisant le compte-rendu, vous vous rendez compte que lors de mon intervention sur la vente du terrain Chemin sous les Vignes, j'ai été interrompu plus de 40 fois. Alors on peut avoir un débat, on peut discuter. Aujourd'hui c'est plus un vœu que j'é mets, c'est une demande, qu'on ait vraiment ce respect entre nous, qu'on puisse discuter, qu'on soit interrompu, ça peut arriver, mais 40 fois, par des vociférations, c'est inadmissible. Voilà ma remarque par rapport au compte-rendu du dernier conseil. Donc voilà, je voudrais simplement qu'on puisse continuer à dialoguer sereinement et de façon respectueuse.

M. HORY : J'ai bien noté. Je n'étais pas là comme vous avez pu le remarquer lors de ce point, j'étais sorti de la salle. Effectivement, vous avez été interrompu. Et quand je relis les incohérences, les approximations et les sous-entendus que vous avez dits, je comprends que quelques collègues étaient particulièrement choqués de vos propos. Mais c'est vrai, que la forme quelquefois l'emporte sur le fond et j'invite mes collègues à être plus respectueux, même si vous êtes souvent odieux dans vos propos. Ceci étant, nous allons voter le procès-verbal de janvier. Adopté à l'unanimité des collègues ici présents et représentés.

1.1 - FINANCES LOCALES

Présentation du Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes **Rapporteur : Monsieur le Maire**

Par courrier en date du 26 février 2021, le Président de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) Grand Est a informé Monsieur le Maire que la commune de Marly, comme le prévoit le code des juridictions financières, faisait l'objet d'un contrôle sur les exercices 2016 à 2020. Le dernier contrôle datait de 2008 et portait sur la période de 2001 à 2005.

Pour rappel, les chambres régionales des comptes exercent à titre principal sur les collectivités territoriales et leurs établissements publics une triple compétence de jugement des comptes des comptables publics, d'examen de la gestion et de contrôle budgétaire. Elles ont aussi une mission

d'évaluation des politiques publiques et des conditions de leur mise en œuvre au niveau local par leur contribution aux enquêtes thématiques.

L'examen de la CRC porte sur la régularité et la qualité de la gestion et non sur l'opportunité des choix politiques des élus.

Après différentes auditions des services et élus, contrôlant sur pièces et sur place, pendant plusieurs semaines et ce, malgré le contexte sanitaire, la CRC a communiqué son Rapport d'Observations Définitives (ROD) le 20 janvier 2022.

Conformément au code des juridictions financières, le ROD est inscrit à l'ordre du jour du conseil municipal suivant, et communiqué à l'assemblée délibérante.

Les principaux points du présent rapport (59 pages) sont : une synthèse, les rappels du droit et recommandations, ainsi qu'un rappel de la procédure et une présentation de la commune.

Les points contrôlés étaient :

- La qualité et la fiabilité de l'information donnée.
- La situation financière.
- La gestion des ressources humaines.
- Les relations avec la métropole.
- La gestion et l'exploitation du Nouvel espace culturel (le NEC).

En application de l'article R 243-14 du code des juridictions financières, le greffe a reçu l'ordre du jour du présent conseil municipal.

En application des dispositions de l'article R 243-17 du code précité, le ROD et la réponse jointe sont communiqués au préfet et au DDFIP.

Considérant qu'en vertu de l'article R241-18 du même code, le ROD de la CRC donne lieu à un débat en conseil municipal, et est communicable aux tiers.

Considérant l'article L 243-9 du code des juridictions financières, la commune de Marly dispose d'un délai d'un an, à compter de la présentation à l'assemblée délibérante, pour proposer un nouveau rapport démontrant les actions menées par l'ordonnateur suite aux observations de la CRC.

Au regard des observations prononcées, la commune de Marly fait valoir qu'un plan d'actions est déjà mis en œuvre.

Une note de synthèse du rapport d'observations définitives est transmise aux membres de l'assemblée.

Le rapport d'observations définitives est également joint au présent rapport.

<https://we.tl/t-xpSMsGnghr>

M. HORY : Je vais vous donner quelques éléments qui me paraissent importants et puis j'ouvrirai le débat sur ce rapport. La Chambre Régionale des Comptes est venue auditer la ville de Marly depuis la fin des années 90, trois fois. Il y a eu un rapport définitif en 1998, en 2008, et à présent nous recevons le rapport en 2022, l'audit porte sur les années 2016 à 2020. Près de 60 pages dans le rapport, que vous avez reçu et lu avec intérêt. Pour tout vous dire, je les attendais en 2018, le COVID n'a sûrement pas aidé pour leur venue. Nous en sommes donc depuis 1998 au troisième rapport de la Chambre Régionale des Comptes. 60 pages, des grands thèmes, la fiabilité de l'information, la situation financière de la ville, la gestion des ressources humaines et enfin le NEC, parce que ce qui est important et si vous êtes des assidus du site internet de la Chambre Régionale des Comptes du Grand Est, ils audient ces dernières années les communes possédant des salles de spectacles. Je ne vais pas vous lire le rapport, ni la délibération, ni même les 60 pages mais vous donner quelques éléments. D'abord, le plus important dans ce rapport, ce sont les pages 5 et 6. Pourquoi c'est le plus important ? Parce que la page 5 comporte les rappels du droit, c'est-à-dire que les magistrats de la Chambre nous disent ce que nous devons impérativement faire. Et vous avez la page 6, ce sont les recommandations, ce que l'on peut améliorer. Le reste est intéressant, cela permet d'avoir une vision de notre action sur quatre ans. Qu'est-ce que disent les magistrats de la Chambre ? Dans le rappel du droit, ils nous demandent de présenter chaque année, au conseil municipal, un rapport sur la marche des résultats de l'ensemble de l'administration. Cela a été fait en janvier dernier. Nous avons répondu

à cette demande. Nous le ferons chaque année. Ils nous demandent en rappel du droit numéro 2, de faire un rapprochement entre l'inventaire de l'état d'actifs de l'instruction M14. C'est un travail en cours depuis maintenant quelques années, avec la nouvelle trésorière. Ils nous demandent de clarifier les compétences en matière de signature et de sécurisation de la validation électronique des flux comptables. Clairement ils nous demandent d'avoir une signature électronique pour la partie finance. Pour l'instant, l'adjointe aux finances et moi-même signons de manière scripturale, pas de manière numérique. Faire apparaître un élément attendu dans l'état des agents contractuels de l'annexe CA1 du compte administratif : ce sera fait pour le prochain compte administratif. Transférer en totalité la compétence Création, Aménagement et Entretien de voirie avec la Métropole : nous sommes d'accord, et ce depuis des années, la Métropole n'est pas tout à fait sur cette ligne. Les 45 communes de la Métropole sont dans la même situation. Etablir un procès-verbal de remise des biens communaux affectés à la voirie et procéder à la mise à jour en conséquence de l'inventaire des biens de la commune : c'est en cours. Voilà les rappels du droit. Ensuite, nous avons cinq recommandations. Adopter un règlement budgétaire et financier : nous l'avons adopté lors du dernier conseil municipal. Etudier en lien avec la Métropole les avantages et inconvénients d'une extension des activités mutualisées : c'est ce que nous souhaitons aussi. Demander aux organisateurs de spectacles la mise en place d'une billetterie pour l'accès aux spectacles gratuits : nous allons le proposer, ce sera un peu difficile, parce que comme vous le savez, nous agissons en tant que loueur de salle. Nous allons dire à ceux qui louent les salles, je pense par exemple au conservatoire municipal, quand il fait son concert de printemps, c'est gratuit, les spectateurs entrent, mais il n'y a pas de billetterie. On va leur demander de le faire. Demander au prestataire de spectacles de recenser, de fournir l'origine géographique des spectateurs, c'est encore plus difficile. Cela veut dire que pour chaque spectacle, quel que soit l'organisateur, il doit mettre une personne à l'entrée et demander au public leur provenance. Je ne commente pas plus cette recommandation. Et définir en lien notamment avec le prestataire de spectacle à rayonnement régional des indicateurs relatifs aux attentes du public, au suivi de la satisfaction des spectateurs. Voilà la substantifique moelle de ce rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes. Un point peut-être important, parce que cela vous aura peut-être échappé, vous aurez peut-être lu les 60 pages avec attention, et omis de lire ma réponse du 11 janvier 2022. C'est la réponse définitive, après avoir reçu le document. Je vous lis la fin de la missive, courte, mais suffisante. Je dis la chose suivante : « Je souhaite souligner l'amélioration de la situation financière de la commune depuis le précédent contrôle. Le dernier en date (période 2001 à 2005) indiquait entre autres, je cite : « Marly reste marquée par un endettement important dont la gestion future s'avérera essentielle pour préserver l'équilibre financier. [...] La commune s'inscrit donc dans un effet de ciseaux pouvant conduire à la disparition de l'épargne de gestion à compter de l'exercice 2010 si le rythme de croissance des dépenses était maintenu. [...] Toutefois, le volume croissant des dépenses n'est qu'insuffisamment compensé par la hausse des recettes et la collectivité devra envisager, dans un avenir proche, de diminuer ses achats et de rationaliser sa politique d'emprunt pour conserver une capacité d'autofinancement autorisant le remboursement de la dette, et particulièrement, le financement des investissements». Comme vous ne le saviez peut-être pas, à l'époque nos ratios étaient proches des seuils critiques, c'est-à-dire en 2008, comme cela avait été souligné par les services de la Chambre et force est de constater que notre action a été bénéfique pour Marly, puisque l'encours de la dette au 31 décembre 2007 était d'un peu plus de 7 millions d'euros. En 2016, première année de l'audit, il était à 5,3 millions et en 2020, nous en sommes à 3,3 millions. La dette par habitant, comme l'a écrit la Chambre Régionale, pour ce dernier rapport, est particulièrement faible puisque nous sommes à 340 euros de dette par habitant, alors que la moyenne de la strate est à 850 euros. A l'époque, en 2008, l'endettement de Marly était de 686 euros par habitant et la moyenne de la strate était de 660 euros. Nous étions largement au-dessus de la moyenne de la strate. Enfin, on peut lire deux points des plus importants de ce que dit la Chambre, ils disent que nos charges ont augmenté plus vite que nos recettes. Heureusement ! Parce que comme vous le savez, les recettes d'une collectivité locale, c'est à 65 ou 70 % quelles que soient les collectivités, les impôts. En fait, ils nous expliquent que nous n'avons pas trop augmenté les impôts. Heureusement, si nos recettes avaient évolué fortement, cela aurait voulu dire que nos impôts étaient hauts. Et quand ils disent que nos charges augmentent vite, c'est vrai. Mais comme vous le savez, ce n'est pas toujours automatiquement du fait de la politique municipale, puisque nous avons eu des hausses de salaires fortes en 2016, décidées par le Président de la République de l'époque et puis des contraintes particulières avec l'encadrement du périscolaire. C'est important, mais j'avoue que c'est dû aussi à notre politique de sécurité d'avoir fait en sorte que nous ayons six policiers au lieu d'en avoir deux, comme c'était le cas en 2008. Voilà ce que je peux dire pour la présentation de ce rapport. J'imagine que cela nécessite un débat, que les uns et les autres voudront intervenir sur le sujet. Pour ma part, s'il faut résumer en une seule idée le rapport de

la Chambre Régionale des Comptes : l'endettement de la ville de Marly est faible. Cela veut dire que cela va nous permettre dans les années à venir de faire face aux gros investissements que nous devons faire, notamment dans le développement durable, dans les bâtiments, le décret tertiaire, il y a beaucoup de choses à réaliser. Il faut se préparer à des investissements particulièrement lourds. C'est pour cela que nous nous y préparons depuis des années avec cet endettement avantageux par rapport à la moyenne régionale de la même strate. Je vous laisse la parole et j'ouvre le débat.

M. SURGA : Bonjour chers collègues. Tout d'abord effectivement donc comme je prends la parole à l'instant, évidemment je partage totalement ce qui a été dit, solidarité que nous devons avoir par rapport à ce qui se passe en Ukraine, par rapport au dictateur qui a été cité tout à l'heure. Eh bien, écoutez, ce sujet est important malgré tout. Monsieur le Maire vous donniez des leçons, maintenant, il va falloir faire vos devoirs. Le rapport de la Chambre Générale des Comptes n'est pas un rapport à prendre à la légère. Les Chambres Régionales exercent des fonctions juridictionnelles. Ce sont des juridictions indépendantes. Elles sont chargées de contrôler les comptes locaux. Alors vous parlez des labels, c'est très bien, mais là il s'agit quand même des comptes locaux. Nous avons déjà fait de nombreuses remarques sur la gestion de la commune. Nous savions que la commune n'était pas forcément très bien gérée, mais force est de constater que ce rapport est catastrophique. De fait, la gestion à la petite semaine engendre une accumulation de lacunes et des graves conséquences. La Chambre Régionale des Comptes fait une liste de onze recommandations de fait et de droit, mais c'est sans compter les nombreux points qu'elle a déjà évoqués avec vous et les promesses de réparation que vous avez faites, aussi des erreurs, qui ne sont pas reprises dans cette liste, mais qui figurent quand même dans le texte. Donc la Chambre émet de nombreuses remarques dans le texte et lesquelles vont nécessiter quand même des interventions. La commune inspectée se doit donc de les prendre en compte. Au total, nous avons pu relever près d'une centaine de remarques, d'erreurs, irrégularités, des problèmes et déséquilibres financiers, la gestion du personnel que vous avez citée, les choix inopportuns, mais aussi des modifications à effectuer, des améliorations qui sont à faire sur des bases, je dirais donc des bases très simples, donc il y a du pain sur la planche. De nombreux domaines sont pointés, en particulier quatre d'entre eux, hormis les points particuliers que vous avez évoqués sur la gestion du personnel, je ne vais pas m'étendre sur la gestion du personnel. Donc la Chambre pointe en premier lieu la gestion financière qui est plus que préoccupante. Dans la synthèse que vous n'avez pas lue, la première phrase est : « entre 2016 et 2020, les charges de gestion ont connu une progression plus rapide que les produits de gestion. Sa capacité d'autofinancement et son fonds de roulement ont diminué ». Dit autrement les dépenses augmentent plus vite que les recettes et en réalité, ça dure déjà depuis bien plus longtemps, une dizaine d'années. La suite est importante, la capacité d'autofinancement a diminué. Il y a moins d'argent dans la caisse. Les charges grèvent les comptes de la commune, ce qui conduit en particulier à vendre les bijoux de famille pour faire face à l'accroissement des dépenses. Le dernier exemple en date est la vente du terrain sous les Vignes, qui n'a pas pu être relevée par la Chambre des Comptes, car la décision est récente. Mais c'était aussi le cas du Val de Seille. Le patrimoine de la ville de Marly est sérieusement amputé. La Chambre demande clairement la tenue d'un inventaire qui doit être par ailleurs amélioré. Par ailleurs, contrairement à ce que vous affirmez, les impôts ont augmenté, comme le précise d'ailleurs la Chambre. Mais les dépenses progressent encore plus vite. Sur le plan financier, tous les voyants ne sont pas au vert, loin de là. Ils sont même plutôt au rouge et la note est proche du zéro pointé. La Chambre relève à plusieurs reprises deuxièmement qu'il n'y a pas de prévisions et pas de plan pluriannuel. Elle le répète plusieurs fois. Nous avons déjà fait cette remarque à maintes reprises. Le plan pluriannuel est un outil majeur de pilotage pour la ville et ses habitants. A Marly, il n'y a pas de prévisionnel, il n'y a pas de plan pluriannuel pour les investissements, même pour les investissements importants comme ça a été le cas pour le NEC. Et comme ça sera le cas, je l'espère, pour les bâtiments à rénover dans le cadre de la loi Elan. Qu'on appelle aussi décret tertiaire. Or, chacun sait que lorsqu'on ne rénove pas dix-sept bâtiments, et bien il faut prévoir un plan pluriannuel pour pouvoir le faire dans les meilleures conditions possibles. L'absence d'un plan pluriannuel fait également défaut, cruellement défaut, pour la gestion du personnel. Je rappelle seulement que la masse salariale a significativement augmenté entre 2016 et 2020, comme le dit la Chambre et atteint près de 60 % des charges. Il n'y a pas réellement de gestion prévisionnelle, notamment pour les départs en retraite, ni même un plafond d'emplois, comme le demande la Chambre. Comment peut-on piloter à moyen terme s'il n'y a pas de plan pluriannuel ? Page 10, le maire indique cependant disposer d'estimations en la matière, ce qui lui permet de proposer chaque année les investissements qui lui semblent prioritaires. Le Maire sait tout. Il a tout prévu. C'est un fait, le mode de gestion et de décision est totalement autocrate. Troisièmement, la Chambre insiste fortement sur le fait que la mutualisation des services et des activités et des investissements sont faibles. La Chambre écrit : « Metz Métropole exerce de plein droit de nombreuses compétences communales, développement, aménagement économique et social, culturel, etc... » je ne lis pas tout. De plus, nous n'avons pas été conformités avec la loi, parce que nous n'avons pas encore transféré la totalité des compétences, la création,

aménagement et entretien de voiries. Nous sommes finalement pénalisés tant sur le plan des passations que financièrement. Pourquoi avoir transféré des compétences à Metz Métropole, sans en avoir les avantages ? Je continue Monsieur le Maire.

M. HORY : Je crois que vous n'avez pas entendu ce que j'ai dit au préalable. Continuez votre laïus.

M. SURGA : J'ai parfaitement entendu, mais par contre vous avez une lecture qui est partielle. La Chambre invite à évaluer les avantages et les inconvénients qu'elle pourrait retirer d'une extension des domaines et des activités mutualisés avec la Métropole. Par ailleurs, les contrats, eux-mêmes, ne sont pas à jour. La question se pose aussi pour les mutualisations transversales qui pourraient être possibles avec d'autres communes. Un seul exemple, bien sûr, la police municipale est partagée avec Augny. Mais la Chambre invite, et insiste sur le fait qu'on pourrait faire beaucoup mieux de ce domaine. Quatrièmement, la Chambre fait un important focus sur le NEC. Généralement, un contrôleur, quand il fait un focus aussi important sur un sujet, c'est que le sujet est un problème. De plus la Chambre prend la précaution d'écrire « selon les éléments fournis par la commune ». Est-ce qu'il y aurait des doutes ? Rien que sur le sujet du NEC, il y a 16 pages d'observations de toute nature. Elle écrit : « il n'existe pas de projet culturel, de territoire, concernant Marly. La politique culturelle de la commune ne fait pas l'objet d'une formalisation ». Ça a déjà été évoqué plusieurs fois ici. Les coûts sont élevés. Et contrairement à ce que vous dites dans la lettre, c'est plus de 400 000 euros, comme le dit la Chambre dans sa conclusion. Les consommations sont elles-mêmes élevées. Ce n'est qu'en décembre 2019 qu'une régulation a été mise en place pour faire baisser, parce que la consommation était forte, pour faire baisser les consommations du NEC. Avant ça devait peut-être être un gouffre. Or nous devons réaliser des économies d'énergie dans tous les domaines, y compris dans celui du NEC. Les contrats passés avec le prestataire soulèvent maintes questions de droit et de validité et de couverture de risques et de nature de prestations. Le maire indique ne pas avoir d'approche en termes de déficit maximum acceptable. Très curieux. La Chambre insiste sur la nécessité de disposer d'une bonne connaissance préalable des dépenses, mais aussi de présenter chaque année au conseil le bilan des recettes et des dépenses propres au NEC. On l'avait déjà demandé depuis de longues années. Et un bilan d'activités de programmation prévisionnelle de l'utilisation du bâtiment. Quant au prestataire de spectacles, la nature du contrat devra être clarifiée. Donc le rapport, c'est pas fait pour caler une armoire, mais bel et bien pour corriger des erreurs, résoudre des problèmes juridiques, des irrégularités contractuelles ou de gestion, déséquilibres financiers, le mode de gestion, la planification. La commune doit remédier à ces problèmes. On commence à voir depuis deux ou trois conseils, de ci, de là, des sujets à l'ordre du jour visant à corriger les erreurs et irrégularités, tant mieux, mais il faudra largement poursuivre et rapidement. Le délai est court, puisque les réponses doivent être données dans un maximum d'un an. Le délai d'un an. Il est intéressant de lire la réponse du maire qui est très cocasse, un déni de réalité dans le style très autocrate comme toujours, les réponses sont partiales et partielles. Il dit : « je note que la Chambre dans son précédent contrôle n'avait pas relevé ce manque à propos d'un rapport prévu pour le CGCT ». La Chambre doit apprécier qui contrôle. C'est vous qui contrôlez la Chambre ? Concernant le NEC, le déficit du NEC est dans la fourchette tout à fait classique. Moins 195000 euros hors intérêt. Sauf que la Chambre fait deux tableaux très clairs, pour mettre en évidence les emprunts et la charge des emprunts. Dans sa conclusion, elle fait état d'un coût annuel du NEC de plus de 418000 euros. Et non pas 200000. Je souhaite souligner c'est un déficit, excusez-moi, je souhaite souligner l'amélioration de la situation financière, dit le maire. Avec un rappel du texte du précédent contrôle, qui encore était relu là tout à l'heure. Toutefois le volume croissant des dépenses n'est pas suffisamment compensé par la hausse des recettes. C'est la même remarque que vient de vous faire la Chambre pour justement la situation donc financière de la commune. Il y a une hausse croissante des dépenses plus rapide que les recettes. Notamment dans la première phrase de la synthèse, c'est clairement écrit. On se pose la question si vous avez lu aussi le rapport. Pour vous, comme pour nous, vous dites les indicateurs sont au vert. La Chambre ne dit pas que les indicateurs sont au vert. Où est-ce que vous avez vu ça ? Au contraire. A la page 13 et 14, elle écrit : la détérioration de plusieurs indicateurs financiers, l'excédent brut de fonctionnement qui correspond à la différence entre les produits et les charges, donc c'est une répétition volontaire d'ailleurs, a connu un fort recul. La capacité d'autofinancement a subi une baisse marquée. Le fonds de roulement net global a régressé depuis 2018. Voir aussi la conclusion page 20 du texte, vous devez avoir des lunettes teintées, c'est pas possible autrement ! Elle signale qu'il n'y a pas de plan annuel, de plan pluriannuel pardon, alors qu'il y a d'importants investissements à faire. Vous en parlez, mais nous en parlons déjà depuis plusieurs années et les bâtiments, l'entretien du patrimoine, les financements des investissements, ce que vous rappelle la Chambre, donc doivent être envisagés pour respecter les normes. Il est plus que temps de le faire. La lettre de la mairie insiste sur le sujet du rapport précédent concernant l'endettement. Et vous venez encore de le faire. C'est peut-être le seul point qui pourrait être positif, et je vous l'accorde, d'accord. Le seul point positif. Mais il y a un rappel important qui a été fait par la Chambre. L'endettement avait augmenté du fait de très importants et nécessaires travaux d'enfouissement à l'époque, voirie, enfouissement également donc des lignes et des conditions de vie

à Marly, la sécurité et aussi l'environnement de Marly, s'est grandement amélioré grâce à ces travaux. Il faut arrêter de rejeter la faute sur les autres. Est-ce que vous auriez fait ces travaux ? A contrario, le nouveau maire a endetté la ville, dès qu'il a été élu, avec la construction d'un NEC. Il n'y a non pas deux, non pas deux emprunts, puisque jusqu'à présent, vous avez toujours signalé qu'il y avait deux emprunts, mais la Chambre en découvre un troisième, à 4,5%, à 4,51, et à 3,95. C'est dans le texte. Qui vont d'une durée allant jusqu'à 20 ans. Ces prêts ne sont toujours pas renégociés et grèvent les charges de la commune. Ces emprunts n'étaient pas recommandés à l'époque par l'Etat et j'ai ici encore le document sur lequel pratiquement toutes les banques ont refusé, sauf le Crédit Mutuel. Ils ont été faits au plus mauvais moment lorsque les taux étaient élevés et que c'était pas le moment de le faire. Du fait des taux d'intérêts élevés, la commune doit payer presque trois fois plus cher et le calcul est finalement assez simple à faire. Le montant des intérêts, je ne parle pas du capital, vous allez payer, la commune va payer de l'ordre de 1,4 millions d'intérêts sur toute la période. Au lieu, si on avait renégocié les emprunts à la bonne heure, on aurait pu effectivement donc largement diminuer. Et si je fais un calcul sur la base à un taux de 1,50%, c'est trois fois moins que vous devriez payer. Donc c'est près d'un million, c'est près d'un million de plus, que la ville va devoir payer et à ce jour, là maintenant, si on fait le calcul, c'est déjà plus de 700000 euros de trop que nous avons payés. Or, vous dites, vous faites la démonstration encore au dernier conseil, qu'il y a 440000 euros de moins de subventions, mais vous allez pouvoir les couvrir largement si vous renégociez. Et si vous aviez renégocié, où est la lettre, où est la lettre de renégociation des emprunts que vous avez faite au Crédit Mutuel ? Où est-elle cette lettre ? Dans le rapport, vous avez une ligne spéciale sur l'intérêt des emprunts et vous savez très bien que chaque fois qu'il y a un contrôle qui est fait, vous n'avez aucun sens effectivement donc des choses si vous ne regardez pas ce qui a été écrit. S'il vous faut un focus sur le NEC et notamment le coût des emprunts, ce n'est pas tout à fait par hasard. Donc, je repose la question, c'est une question je dirais donc en lien avec le rapport, même si ce n'est pas écrit dedans, je vous l'accorde, non, mais je vous fais un débat là-dessus en vous disant que tout simplement vous aviez déjà promis x fois de nous envoyer la lettre de renégociation donc des emprunts. Nous n'avons jamais vu cette lettre de renégociation des emprunts.

M. HORY : Bien, Monsieur SURGA, vous en êtes où de votre intervention ? Continuez. Vous « intéressez » vraiment tout le monde.

M. SURGA : Je n'ai pas terminé. Par contre ces dernières années, c'eût été le bon moment d'emprunter, c'est pourquoi vous faites une erreur d'opportunité, puisque vous avez emprunté alors qu'il ne le fallait pas. Alors que ces dernières années, les taux étaient à moins de 1%. Vous auriez pu emprunter sur des coûts fatalement meilleur marché. Or, c'est le contraire qui est en train de se passer. Et la Chambre pointe la série des coûts des intérêts du NEC et ce n'est pas un hasard. On est forcé de parler des intérêts de prêt parce que vous ne faites rien. Enfin, la note sur le point 1.1 précise qu'un plan d'action déjà mis en œuvre, tout plan d'action nécessite une présentation au conseil avant mise en œuvre. Qu'en est-il de ce plan d'action mis en œuvre ?

M. HORY : Vous avez fini ? C'est très bien. Merci Monsieur SURGA. Je crois que j'avais déjà entendu vos propos...

M. ROSE : Oui, Monsieur le Maire, ne croyez pas que je veuille absolument prendre votre défense, parce que vous allez voir tout à l'heure, c'est pas du tout le cas, mais c'est vrai que je lis dans la note de synthèse de la Chambre Régionale des Comptes en page 3, pour Marly et pour la CRC, les indicateurs sont au vert et ouvrent des perspectives d'investissements pluriannuels dès 2022. Mais ce point-là, je vais y revenir tout à l'heure quand on débattera sur le rapport d'orientation budgétaire. Je voudrais faire quelques remarques comme ça. Evidemment, vous vous doutez bien que je vais parler du NEC. Le déficit du NEC, certes tout à fait classique pour ce type d'établissement, et que la Chambre Régionale des Comptes compare avec le déficit du Conservatoire, qui est à peu près équivalent, un peu moins de 200000 euros, et celui de la bibliothèque, un peu moins de 100000 euros. Alors c'est vrai, d'abord je n'insisterai jamais assez là-dessus, la culture n'a effectivement pas vocation à être rentable. Une politique culturelle, cela doit viser à l'épanouissement et au bien-être de la population. Et nous le voyons bien avec la bibliothèque, qui a réussi à augmenter le nombre de ses lecteurs, qui est parvenue à diversifier son public, qui a une offre de lecture qui s'est considérablement développée, fait des animations, au point du reste qu'une extension est prévue, et ça, nous en sommes très heureux. Nous le voyons bien aussi avec le conservatoire qui nous a encore montré le week end dernier, le dynamisme dont il est capable, la qualité de ses prestations, et là, je voudrais féliciter Madame GREEN pour son travail, la haute tenue de ces spectacles, que ce soit au NEC ou plus modestement mais tout aussi important, lors des auditions d'élèves dans les classes. Il n'y a pas besoin de faire des galas, c'est au quotidien que ça se joue aussi. La valeur de ces professeurs, le professionnalisme et l'investissement de son directeur, la diversité de son offre musicale ou chorégraphique, bref, ce déficit est si je puis dire, largement justifié, on s'entend, par la belle offre qu'il propose. De même que la bibliothèque. Pour le NEC, et je répète, ce n'est pas une

entreprise destinée à générer des profits. Pas du tout. Mais j'apporterai un petit bémol. En termes de dépenses du personnel, déjà on n'est pas sur le même plan qu'au conservatoire, puisque seulement deux personnes sont mobilisées. Et là je refais un aparté, je voudrais, mais alors vraiment, féliciter Edgard, le régisseur, pour le travail remarquable qu'il a réalisé le week end dernier, et j'ai envie de dire quasiment, comme toujours. Bien, je reviens. Je pense que le déficit même situé dans une fourchette classique pour ce type d'établissement, serait largement acceptable si l'offre proposée était véritablement diversifiée et si surtout elle touchait un plus grand nombre de Marliens. Il ne s'agit pas ici d'opposer culture d'élite à culture populaire, comme vous aimez souvent le faire en caricaturant nos propos. Non. Finalement vous savez, c'est comme au cinéma, notre politique au cinéma a toujours été de dire, cinéma Marlymages, a toujours été de dire il en faut pour tout le monde. C'était vrai du temps de Monsieur Joseph ADOBATI que je salue s'il nous écoute, c'est encore vrai aujourd'hui, ça le sera encore demain. Il en faut pour tout le monde. Et là, je constate qu'au NEC, l'effort n'est pas assez fait pour qu'il y en ait pour tout le monde. La faute ne vous incombe pas totalement, un peu quand même, puisqu'au niveau municipal je vois, je constate, que vous tentez de diversifier depuis peu. La faute vient surtout de votre choix finalement de faire affaire avec un tourneur unique qui ne propose pas assez de variétés dans sa programmation. De variété, de diversité pardon. Et ce qui vous coûte finalement très cher. Or, force est de constater que ça n'est pas le cas, l'offre est pauvre et de nombreux Marliens ne se sont jamais rendus au NEC, ou bien en sont insatisfaits. Donc, à ce niveau, et toujours si je puis dire, le déficit pour nous est trop important. Petite blague : on aurait pu penser qu'il aurait été comblé par les recettes du vestiaire et de la buvette, mais apparemment, c'est pas suffisant. Si vous voyez ce que je veux dire. J'aimerais maintenant, c'est vrai, commenter le rapport, parce que de se contenter des pages 5 et 6, c'est pas suffisant. Il y a des choses très intéressantes. Je vais rester sur le NEC et je suis très heureux d'avoir pris connaissance de ce document, parce que c'est la première fois que nous avons accès à ces données et je vais peut-être être un peu long, mais finalement pas tant que ça. Mais ça fait tellement de temps qu'on attend ce débat et de parler de ça, que j'espère que vous m'autoriserez à une toute petite prolongation ou un petit dépassement. Donc ça commence bien. Il n'existe pas de projet culturel du territoire concernant Marly. Ça, ça a été dit tout à l'heure, c'est dommage. On continue en disant le maire souligne toutefois la fréquence des débats dans ce domaine. J'ai envie de dire, la phrase aurait dû être le maire souligne toutefois la fréquence des demandes de débats dans ce domaine. Ça aurait été un peu plus juste. Juste en dessous, on remarque et c'est pour ça qu'il y a eu un focus sur le NEC, c'est que la Chambre Régionale des Comptes aime bien faire des audits dans les villes comme Yutz, comme Maizières, comme Woippy, là où il y a des salles. Donc ils remarquent qu'il y a une offre locale déjà conséquente. Et là, ça m'a fait penser à exactement, presque exactement il y a deux ans, le 5 mars, nous étions Monsieur le Maire en train de débattre, le 5 mars 2020 et je vous avais déjà fait remarquer qu'au niveau de la politique du NEC, il y avait une absence de collaboration avec cette offre locale qui est déjà conséquente. Et je vous avais dit, il faudrait qu'il y ait plus de contacts avec ces salles. Ici, on est uniquement dans la compétition. Compétition, rentabilité, ça n'a pas cette vocation-là la culture. Toujours un peu plus bas, je lis qu'on fait appel à un prestataire, c'est LABEL LN, tout le monde le sait. Il n'existe pas de partenariat et de coopération particulière entre le NEC et d'autres structures au sein de la commune. C'est dommage. C'est à étudier. Signature de convention par exemple. Concernant la définition du projet et de l'historique, donc c'était avant la construction, le nouvel équipement devait permettre la pratique d'activités associatives. Je lis : cours de danse, cours de théâtre, réunions associatives. Alors s'il est vrai que, et je vais en oublier certainement pardon, s'il est vrai que Marly Grands Coeurs, Club Olérons, MME, le Jazz, participent largement au niveau associatif à l'utilisation du NEC, je constate que la danse et le théâtre n'ont pas été trop sollicités jusqu'à présent. Alors peut-être à remédier. Il n'est peut-être pas trop tard. Concernant les usages et la fréquentation, sur la base des documents fournis, le nombre estimé de différents spectacles a lui aussi connu une hausse, faible, passant de 25 à 30. Je dis bien, je répète, sur la base des documents remis, le nombre estimé des différents spectacles. Ça veut dire que vous n'avez pas été en mesure de donner des données exactes, ou complètes. Parce que sur la base des documents remis, ça veut dire, oui il en manque, mais on va analyser ce qui nous a été remis.

M. HORY : Non, je pense qu'ils nous auraient dit qu'il en manquait. Ils ont tout reçu.

M. ROSE : Le nombre estimé de différents spectacles. Il y en a combien ? Il y en a quinze, il y en a seize, il y en a dix-huit ? Estimé, c'est une estimation. Donc là, je constate moi un manque de clarté, une opacité que je trouve un peu dommage. Ensuite sur le nombre de trente spectacles, personnellement je trouve que c'est trop peu. Cette salle est sous utilisée. Je vous propose objectif cinquante, chiche ? Ensuite sur les modalités générales, donc les modalités de gestion et d'exploitation, je lis qu'il faut, et c'est une recommandation, faire attention et la Chambre invite la commune à être vigilante sur le dépassement des heures prévues concernant un des employés. L'intervention des bénévoles, la Chambre invite, et je croyais que c'était fait, parce que ça me semble tellement évident, il faudrait le faire, invite à établir un document concernant les délibérations, décisions du maire concernant les places gratuites et tout et tout. Donc, ça, je suis surpris que ça ne

soit pas fait. La programmation et sa promotion. Le Maire précise que cette programmation est préparée par un collège de personnes, la majorité municipale, en particulier le maire, l'élu en charge de la communication et de l'événementiel, le chargé à la culture, etc, etc... pourquoi uniquement la majorité municipale ? Pourquoi pas élargir ? Au sein des commissions. Pour la billetterie, alors là, j'ai été très surpris que ça ne soit qu'une recommandation, pour moi, même si c'est difficile, je suis d'accord avec vous, c'est difficile. Mais pour moi et on le fait au cinéma, toute personne rentrant dans une salle de spectacle, doit pouvoir justifier, pour moi c'est une obligation. Et même nos bénévoles, eux, reçoivent un ticket de gratuité quand ils pénètrent dans la salle de cinéma, même pour faire, on va dire, un travail, une permanence. Donc pour moi, c'est une obligation, ça aurait dû être dans le rappel au droit. Mais bon. Je suppose que vous allez remédier à ça. Pour les indicateurs de gestion, je remarque que vous ne disposez pas de chiffres de fréquentation pour l'ensemble des occupations. Ce qui est regrettable, il y a une secrétaire, elle devrait tenir des comptes, enfin, c'est quand même quelque chose à faire. Pour la programmation, et les spectacles à rayonnement régional. Donc la commune souhaitait sept artistes de rang national. C'est fait. Mais après c'est précisé le recours à un prestataire était et reste nécessaire pour réussir à obtenir la présence de ces sept artistes. Alors déjà, premièrement, cette année, sur sept artistes, vous avez cinq humoristes, oui, donc la diversité, c'est un peu faible et puis je ne comprends pas, votre déléguée à la communication, Madame GREEN, est-ce qu'elle ne connaît pas plus de 300 tourneurs ? Ça devrait être possible. Pourquoi c'est marqué, reste nécessaire de faire appel à un prestataire ?! Je ne crois pas. C'est une volonté municipale de votre part d'essayer d'être des grands garçons, des grandes filles et puis de se prendre en main. Concernant les conditions de mise en concurrence, là, ça me paraît plus grave. La publication de l'appel à concurrence pour des spectacles à rayonnement régional, qui devraient faire appel à des artistes, on va dire de rang national, cet appel à concurrence a été fait dans un journal à diffusion infrarégionale. Donc ça ne pouvait pas intéresser des gens. Il n'y en a pas, d'autres tourneurs, enfin si, il y en a, au Luxembourg, mais il n'y en a pas immédiatement autour. Une telle publication n'était pas suffisante dit la Cour, d'autant que la société retenue avait déjà été le seul candidat lors des précédents marchés. Voyez un peu, c'est un peu comme une situation de monopole que LABEL LN a là. Ce n'est pas tout à fait normal. En plus il y a des délais qui n'ont pas été tout à fait respectés. Mais bon. L'expression des besoins. Vous avez souhaité que ces spectacles rentrent dans le domaine des variétés. Chansons françaises, humour, chansons étrangères, humour, musique, humour, danse, humour ! Et bin alors là, je dois dire que c'est respecté. Surtout l'humour !

M. HORY : Il en faut beaucoup pour être maire de Marly de l'humour.

M. ROSE : Toujours sur l'expression des besoins, mais je vais m'arrêter là, il y a la page 49 qui est édifiante, que je ne vais pas commenter, mais ça serait bien d'en reparler en commission culture de cette page 49 du rapport. C'est une suggestion. En conclusion, c'est vrai qu'il n'y a pas de rapport annuel d'activités, c'est indiqué, et c'est pourtant pas faute de l'avoir demandé. Monsieur LIOUVILLE le faisait. Monsieur NOWICKI l'avait fait. J'ai repris le flambeau, je l'ai refait aussi. C'est un rapport d'activités. La Chambre invite le maire à présenter chaque année la programmation prévisionnelle de l'utilisation du bâtiment, ainsi que le bilan de l'année écoulée. Voilà. Donc c'était ce que je voulais dire sur ça, sur le rapport. Merci.

M. NOWICKI : Monsieur le Maire, chers collègues, je vous ai écouté avec intérêt Monsieur le Maire, avec un très grand intérêt Monsieur Frédéric ROSE et Pascal SURGA. Et on voit une nette différence. Vous faites un satisfecit sur ce rapport, sur les pages 5 et 6. Ce sont même pas deux demies pages. Par contre, quand on rentre dans le détail, ce n'est plus du tout le cas. C'est des critiques. Moi je dirais, il y a de quoi d'être en colère. Cela fait des années que nous élus d'opposition, nous vous demandons d'améliorer votre gestion communale. Vous nous écoutez pas. Après la justice qui vous a rappelé à la loi, c'est aujourd'hui autour de la Chambre Régionale des Comptes de réprimander votre gestion. Décidément. Oui, je peux le redire si ça vous fait plaisir. Après la justice qui vous a rappelé à la loi, c'est au tour de la Chambre Régionale des Comptes de réprimander votre gestion. Ça fait plaisir à vos collègues. Il faut un peu d'humour. Bon, ça fait pas toujours rire, mais ça...voilà. Décidément, vous accumulez les mauvais points qui sont donnés par d'éminentes juridictions. Alors je ne vais pas rentrer dans le détail de ce rapport. Cela a déjà été fait par mes collègues, qui vous avaient fait part de nos remarques. Alors aujourd'hui, il ne faut plus être dans le déni. Il ne faut plus rigoler avec ça. Comme vous le faites actuellement. Faut changer la façon de gérer. On le voit, nos charges ne cessent d'augmenter. Je pense qu'on en rediscutera lors du débat d'orientation budgétaire. Non, ça ne me fait pas rire Monsieur le Maire. Dans son édition du 6 août dernier, le Républicain Lorrain titrait « le maire rappelé à la loi et tapé au porte-monnaie ». Si vous continuez comme ça, c'est les Marliens qui vont taper au porte-monnaie pour vos erreurs de gestion. Oui la sonnette d'alarme a été tirée trois fois. Par nous, les élus d'opposition, par la justice et maintenant par la Chambre Régionale des Comptes. Je ne peux que vous demander d'agir, en homme responsable et de changer votre politique. Alors je vous remercie tous pour votre écoute et Monsieur le Maire, moi, je vous remerciai

ultérieurement si vous mettez en place toutes ces recommandations, qui vous ont été faites. J'ai été court. Je pense que mes collègues ont dit beaucoup de choses. Je peux en rajouter si vous voulez.

M. HORY : Je vais clore le débat et répondre à quelques éléments. M. SURGA veut dire quelque chose encore...

M. SURGA : Oui, je pense que c'est une remarque importante. Vous vous marrez comme une baleine, donc je vais parler un peu trivialement puisqu'il n'y a que ça que vous comprenez et effectivement, la façon dont vous réagissez encore maintenant, en se moquant de l'opposition comme vous le faites, ce n'est pas sérieux. Ce n'est pas sérieux parce que vous devez respecter la parole des autres. Les autres ne vous agressent pas particulièrement. Est-ce qu'on vous a insulté comme vous le faites de temps en temps vis-à-vis de nous ? Je n'ai pas le sens de l'humour que vous avez-vous. Si c'est pour effectivement vous moquer du monde sans arrêt, c'est un sens de l'humour que je ne partage pas non plus. Alors je voudrais vous dire aussi que si vous voulez vraiment faire un débat, vous pouvez répondre à nos questions, vous pourrez répondre à nos remarques comme on vient de le faire, aussi bien Monsieur ROSE que les autres, que Christian NOWICKI ou moi-même. Laissez-nous vous donner une réponse aussi. C'est ça un débat. Vous dites tout de suite d'entrée de jeu, je vais clore le débat. Eh bien non, c'est pas comme ça que ça se passe. Un débat c'est un échange. Un échange, ça signifie qu'on peut répondre aussi à vos remarques. Et ça, que nous souhaitons avoir. Sinon, c'est une gestion autocratique. C'est une gestion autocratique. Vous en conviendrez. Merci.

M. HORY : Vous êtes encore jeunot en tant qu'élu municipal, vous ne savez pas ce qu'est un débat dans une collectivité locale. Le Président a la police de l'assemblée. C'est le président de l'assemblée qui finit les débats dans toutes les collectivités locales. C'est vrai que vous n'avez peut-être pas cette expérience. Dans une collectivité locale il y a débat, les gens interviennent, disent ce qu'ils veulent, quelquefois excusez-moi des choses qui sont en dehors de la réalité, mais en même temps, nous vous avons écouté. Ensuite, quand tout le monde est intervenu, le président clôt le débat par une réponse générale. Cela se fait à la Région, à la Métropole, au Département, dans toutes les mairies.

Mme GREEN : Merci. Bonjour à tous. Concernant les leçons de respect que vous nous assénez depuis un moment, puisque nous sommes bien d'accord que « nous faisons de la gestion à la petite semaine », que nous gérons la commune, etc... je répondrai après à quelques points sur le rapport de la Chambre des Comptes concernant le NEC, je vais vous rappeler un fait qui a eu lieu ce week-end. Ce week-end ont eu lieu les concerts des vœux du Maire, qui ont rassemblé 2000 personnes. Merci d'ailleurs Frédéric ROSE d'avoir salué la qualité, parce que tout le monde s'est énormément investi. C'était une magnifique occasion d'aller à la rencontre des habitants de notre ville et de pouvoir surtout être aux côtés de nos artistes et de nos associations qui se donnent un mal incroyable pour faire rayonner notre ville et je voudrais vraiment, ici, les remercier sincèrement. Pour avoir travaillé avec eux beaucoup sur ce projet, j'ai vu à quel point ils étaient investis. Et là, j'aimerais m'adresser directement à votre groupe Monsieur NOWICKI. Vous nous avez demandé de vous bloquer 8 places pour la représentation de samedi soir. Aucun de vous ne s'est présenté, mais surtout aucun de vous ne nous a prévenus de son absence. Alors je peux comprendre que tous les membres de votre groupe aient eu un empêchement. Je vous pose la question : avez-vous eu tous aussi une panne de téléphone ou d'e-mail, car en ne nous prévenant pas de votre absence, vous avez pénalisé les Marliens, parce que nous avons des listes d'attente de Marliens et Marliennes qui étaient physiquement en capacité de venir et auraient apprécié le spectacle. Nous n'avons pas pu donner vos places puisque nous n'étions pas au courant que vous ne viendriez pas. Donc la prochaine fois, au lieu de nous donner des leçons de respect, je vous saurai gré de faire preuve vous-mêmes de respect envers les habitants, mais également envers tous les artistes qui ont travaillé ardemment pour présenter ce programme, juste en nous disant : j'ai réservé des places, nous étions huit, nous ne viendrons pas, vous pouvez remettre vos places, ces places-là aux Marliens et aux Marliennes. J'en finirai là-dessus. Concernant le NEC. Alors pourquoi 16 pages sur le NEC ? Je vais vous dire très clairement, il n'y a pas de vice, il n'y a pas de loup, il n'y a pas de tout cela. Simplement de façon plus large, effectivement, comme vous l'avez noté, la Cour des Comptes, plus généralement, même au niveau de la Région et au niveau national, est très intéressée en ce moment par la gestion des salles de spectacles, des salles culturelles, etc. Donc comme ils ont trouvé des gens qui étaient compétents et une écoute plutôt dynamique, ils ont effectivement creusés beaucoup le sujet avec eux, et nous avons passé, je peux en témoigner, énormément de temps avec eux, à les renseigner sur la façon dont fonctionne une salle de spectacle. Effectivement Frédéric, il ne t'aura pas échappé que c'est mon métier propre. Donc les tourneurs, bien évidemment, j'en connais, mais il ne vous a pas échappé non plus que cela fait deux ans que nous ne pouvons pas, avec la crise COVID, depuis que nous avons été réélus, reprogrammer, envisager d'autres spectacles quels qu'ils soient, et de quelque manière que ce soit. Que nous étions contraints de finir ce contrat avec LABEL LN pour ne pas les citer, qui était acté et nous étions dans l'incapacité d'en sortir. Nous avons bien avec Jean PAULINE noté les vœux et c'est aussi un vœu de Jean et de moi d'essayer de diversifier au maximum l'offre culturelle.

Bien évidemment, dès que cela sera possible pleinement, et on espère que dans les semaines et mois à venir, ce sera possible. L'idée étant vraiment d'optimiser au maximum cette salle et surtout tous les artistes qu'on peut avoir notamment chez nous. Bien évidemment, je te rejoins assez sur le côté humoristique des prestations, nous en avons tenu compte et dans les nouveaux appels d'offres, nous allons retravailler autrement. Tout cela, ce sont des remarques qui sont, à mon sens, complètement justifiées et avec lesquelles nous sommes complètement d'accord. Mais malheureusement, pendant deux ans, nous étions bloqués. Que vous dire ? Je ne vais pas répondre point par point à tout ce qu'a dit Monsieur SURGA, parce que...voilà. Voilà, autant j'apprécie et je le dis ouvertement l'intervention de Frédéric, qui est une intervention sensée et on sent que c'est quelqu'un qui maîtrise le sujet, autant pour le reste, j'émetts quelques doutes quant à votre connaissance, culturelle et artistique, en termes de programmation et de fonctionnement d'une telle maison. Edgard, bien évidemment formidable, oui, comme toujours. Et nous espérons, encore une fois, très très sincèrement, que là, très prochainement, on va être en capacité de faire tourner le NEC autrement, d'une autre façon.

M. NOWICKI : Oui, je crois qu'on m'a interpellé sur un point. Alors je veux bien y répondre. Oh je ne pense pas que ce soit le lieu pour répondre à la question de Madame GREEN, mais je veux bien y répondre à Madame GREEN. Alors effectivement, je n'étais pas là ce week-end pour des raisons qui sont propres. Je n'étais pas comme certains peut-être à un anniversaire cet après-midi qui ne sont pas au conseil. J'ai mes raisons qui sont personnelles et je n'ai pas à les évoquer. Par contre, mes places, si je ne viens pas, je les ai données à quelqu'un. Et l'individu qui est en face de vous, a refusé l'accès à cette personne, sous un prétexte fallacieux. Donc, voilà, l'explication. Mais je vais dire, vous auriez pu m'appeler, me demander pourquoi en dehors de ce conseil, je ne sais pas si ça intéresse les Marliens, pourquoi je n'ai pas insisté aux Vœux du Maire ce week-end. Et ces places ont été données. Il me semble que toutes les places n'étaient pas prises au NEC.

M. HORY : Non, votre place était vide Monsieur. Les 8 places étaient vides. Et il n'y avait même pas d'excuse. Même pas de mail d'excuse.

M. NOWICKI : Oui. Il y avait d'autres places qui étaient vides. Alors maintenant, s'il faut s'expliquer, je m'explique. Je veux dire, si ça peut intéresser, non mais je veux dire, est-ce que ça intéresse les Marliens pourquoi je ne suis pas venu aux Vœux du Maire ce week-end.

M. HORY : Ce n'est pas cela. C'est pourquoi ne vous êtes-vous pas excusés ? Huit places réservées.

M. NOWICKI : Chacun a ses raisons. Chacun a donné ses places.

M. HORY : Non. Vos places étaient vides.

M. NOWICKI : Pourquoi vous avez refusé du monde ?

M. HORY : Nous n'avons pas refusé du monde.

M. NOWICKI : Mais si vous avez refusé Monsieur le Maire. Une personne, vous l'avez refusée.

M. HORY : Ah, vous parlez de la personne placée en garde à vue vendredi soir ?

M. NOWICKI : Elle n'a pas été en garde à vue Monsieur.

M. HORY : Elle était en garde à vue vendredi soir.

M. NOWICKI : C'est sous un prétexte fallacieux que vous lui avez interdit l'accès. Tout ça parce qu'à différents moment, elle vous a dit la vérité sur certains points et ça vous gêne. Vous avez déjà refusé son accès lors d'un mariage. Aujourd'hui, vous réitérez ça lors des vœux du maire. Vous pensez que c'est sérieux ?

M. HORY : Vous avez vraiment des amis un peu sinistres Monsieur ! Graves comme disent les jeunes.

M. NOWICKI : Non, ils ne sont pas graves. C'est quelqu'un qui a fait une carrière honorable dans la police, qui n'a été jamais en garde à vue, qui n'a jamais eu à faire à la justice comme vous.

M. HORY : Ah bon ? Vous êtes sûr ?

M. NOWICKI : Oui Monsieur le Maire. Ça je peux vous le dire. J'en suis tout à faire certain Monsieur le Maire. Eh bien, vous me trouverez pour quelle raison il a été amené là-bas. Vous me trouverez les papiers.

M. HORY : A la police nationale oui.

M. NOWICKI : Voilà, pourquoi sous un prétexte fallacieux, voilà, je pense qu'il y a plus important, mais si vous voulez en discuter, si Madame GREEN veut parler de ça, voilà, elle a rien d'autre à dire. Ce qui est plus intéressant, c'est de parler du rapport, plutôt que de savoir pourquoi je n'étais pas au NEC ce week-end.

M. HORY : Ce qui est intéressant avec vous pour dire que vous voulez des débats apaisés, et vous les envenimez.

M. NOWICKI : Pas du tout. On m'interpelle. On me demande pourquoi. J'explique pourquoi.

M. HORY : Non, ce n'est pas cela. On vous demande pourquoi vous ne vous êtes pas excusés ? La personne dont vous parlez, avait une place.

M. NOWICKI : Parce que j'ai donné mes billets. Voilà. Je ne me suis pas excusé. Mais ces personnes qui avaient ces billets, je sais pas où elles ont été placées.

M. HORY : Les autres de votre équipe ? Les sept autres ?

M. NOWICKI : Ils ont donné les places. Ils ont pas à vous dire à qui ils ont donné, pourquoi elles ont donné si elles n'ont pas été là. Le spectacle était prévu au début janvier. Il était reporté deux mois après. L'emploi du temps de chacun a changé.

M. HORY : Mais bien sûr. Heureusement qu'il y a des gens qui se sont excusés. Cela s'appelle le savoir-vivre.

M. NOWICKI : Les billets ont été donnés à d'autres personnes.

M. HORY : Bon. Je vais clore ceci. Je constate que vous êtes véritablement de mauvaise foi, nous avons l'habitude. Nous allons finir ce rapport de la Cour des Comptes et je comprends en tout cas pour certains d'entre vous, que comme il n'y a pas de quoi ameuter les citoyens de la ville, il n'y a rien de particulier dans ce rapport, que cela puisse vous déranger. Qu'est-ce que ça aurait été sympathique que les magistrats de la Chambre des comptes disent qu'ils avaient des malversations, des erreurs. Il n'y a rien. Que nenni. C'est finalement un rapport calme, serein et qui montre que notre ville est correctement gérée. Frédéric ROSE, vous avez été presque objectif dans votre intervention. Vous avez simplement, à un moment donné, indiqué que quelquefois je pouvais caricaturer vos positions. Je vous retourne le compliment. Quelquefois je pense que mes positions sont aussi caricaturées. Allez, on va dire que c'est de bon aloi. Chacun se cantonnant sur sa position. Je ne suis pas d'accord par contre quand on réduit la politique culturelle de notre ville par le NEC. La politique culturelle de la ville, ce n'est pas que le NEC. Il y a le cinéma dont vous avez parlé, la bibliothèque, le conservatoire, le centre socioculturel, les associations. Réduire la politique culturelle uniquement par le NEC, ce serait dommage. Effectivement il y a des demandes que vous avez déjà faites, justement sur l'organisation de cette politique culturelle. Je vous rappelle que pour le NEC, nous sommes des loueurs de salles. De ce fait, nous pouvons des fois demander à ceux qui interviennent au NEC de faire certaines choses, mais on ne peut pas toujours tout exiger. Si quelqu'un loue le NEC, fait une manifestation et n'a pas envie par exemple de répondre à la recommandation de la Chambre Régionale des Comptes, de demander au public d'où il vient, je ne vois pas comment je pourrais obliger ces gens qui louent le NEC de le faire. Ensuite, je n'ai effectivement pas la même lecture que l'autre opposition un peu radicalisée. Quand je discutais avec le chef d'équipe de la Chambre Régionale des Comptes, j'ai dit : quand je vois ce que vous nous imposez, les rappels à la loi, les recommandations, ce n'est finalement pas grand-chose. Il me répond : vous savez quand la Chambre Régionale des Comptes se déplace, il faut quand même qu'il y ait quelque chose d'écrit. Sinon, ce n'est pas normal. Je l'ai dit dans mon propos liminaire, faut-il le rappeler ? Oui, les charges augmentent plus vite, oui parce qu'une partie est de notre responsabilité, parce que nous avons fait des choix, l'augmentation de nos policiers municipaux, et d'autres raisons. C'est simplement la conjoncture, ou alors l'Etat, les états successifs, je n'en vise pas un particulièrement, ou les Présidents de la République successifs qui nous ont imposé des contraintes, et cela fait augmenter les charges. Et je suis fier que nos recettes n'aient pas augmenté autant que nos charges, parce que cela voudrait dire qu'on aurait augmenté nos impôts. Et cela, je le martèle, si nos recettes n'ont pas augmenté de manière forte, c'est parce qu'on n'a pas augmenté les impôts, du moins pas autant qu'il

faudrait, s'il avait fallu rattraper la hausse des charges. Par ailleurs sans le NEC, pendant la pandémie, nous aurions comme dans d'autres communes, fermé nos cantines. Il n'y aurait pas eu de cantine, quand il fallait interdire le brassage dans les écoles, le NEC nous a servi. Ce n'est pas fini. Bien sûr le NEC, vous l'avez dit, c'est de la culture et la notion de rentabilité est difficile de l'accoler à la culture. Par exemple le NEC, depuis la pandémie, il est pris trois soirs par semaine, vous entendez, trois soirs par semaine, par le conservatoire municipal. Sans le NEC, le conservatoire municipal fermait ses portes. Il n'y aurait pas la répétition du jeudi de la Chorale Echo, les répétitions du mardi et du mercredi, sans cela, alors bien sûr, cela ne nous rapporte rien de laisser le NEC trois soirs par semaine au conservatoire. Mais heureusement qu'il est là, parce que sinon c'était pas de cantine pendant la pandémie, et c'est pas de fonctionnement du conservatoire. Alors pour continuer, vous dire ce qu'il va se passer avec les recommandations de la Chambre Régionale des Comptes ? Effectivement, c'est prévu, c'est nouveau, en 1988 et en 2008, cela n'existait pas, comme quoi il y a des manières de faire qui évoluent à la Chambre Régionale des Comptes. J'ai encore une activité professionnelle, me faire inspecter, je sais ce que cela veut dire et je sais aussi que dans les inspections, il y a aussi des marottes. La marotte de la Chambre Régionale des Comptes dans le Grand Est actuellement c'est d'examiner toutes les villes qui ont des salles de spectacles. Je vous invite à aller vérifier sur leur site internet. Ce qui est nouveau, c'est que dans un an, la Chambre Régionale des Comptes va revenir, en reprenant les rappels au droit et les recommandations, et vérifier ce que nous avons fait. Pour les rappels au droit, il vaudrait mieux qu'on soit dans les clous dans un an, ce qui est quasiment le cas puisque vous savez qu'il y a quelques rappels au droit déjà régularisés depuis le conseil municipal de janvier. Concernant les recommandations, certaines je ne les suivrai pas, parce que ce sont de simples demandes. Par exemple, obliger les prestataires de spectacles à demander l'origine géographique des gens qui viennent, je leur proposerai de le faire, je ne l'imposerai pas. Sans interpellé celui qui a fait un long monologue, un peu hors sujet, parce qu'il ne prenait pas des éléments du rapport, mais la vieille antienne renégociation de prêts, où est-elle ? Il n'y a pas un mot, pas une phrase dans les soixante pages, je vous défie, vous entendez, je vous défie d'avoir une seule phrase sur les soixante pages qui dise : la mairie devrait renégocier ses emprunts. Mais c'est vrai qu'on a des opposants qui sont quand même d'une hauteur de vue économique plus haute que les magistrats de la Chambre Régionale des Comptes. Il faut avouer que nous avons la crème de la crème comme opposants. Parce qu'ils sont vraiment « meilleurs ». Et donc, je vous donne pour finir deux phrases qui me paraissent intéressantes : « la commune dispose d'une vision rétrospective satisfaisante de l'évolution de ses effectifs et de sa masse salariale. La commune a parallèlement réduit son niveau d'endettement, ce qui lui donne des marges de manœuvre certaines pour l'entretien de son patrimoine et le financement de ses nouveaux investissements ». Tout est dit. Tout est résumé par cette diapositive qui vous donne l'état de l'endettement de notre ville. Après on peut crier qu'il y a d'autres prêts, etc, voilà la situation entre 2008 et 2022. Il n'y a pas photo.

M. ROSE : C'est juste parce que là vous m'avez dit que j'étais un peu partial. Il me semble que j'ai évoqué la bibliothèque, le conservatoire, les associations avec la danse et le théâtre, le cinéma et bien sûr le NEC puisque c'était lui qui faisait l'objet du rapport. Donc il ne me semble pas que j'ai été si partial que ça. Et puis, je rebondis sur le fait que le conservatoire, la chorale, l'harmonie, l'orchestre symphonique répètent au NEC, c'est un peu par défaut. Ils sont victimes de leur succès. Ils sont tellement nombreux maintenant qu'ils ne peuvent plus répéter dans la petite salle de répétition. Donc forcément, il faut trouver une salle et là, c'est une question que je vous pose : est-ce qu'on a déjà évoqué, puis moi c'était dans mon programme, enfin dans notre programme, cette salle de répétition pour les orchestres, donc c'est quand même quelque chose qui me tient à cœur, est-ce que vous avancez sur le sujet ?

M. HORY : C'est l'objet plutôt d'un débat d'orientation budgétaire Monsieur ROSE et donc nous verrons. Parce qu'on va attendre de voir comment évolue la pandémie et nous verrons la réalité terrain avec la salle de répétition, celle faite il y a de cela quelques années, est peut-être trop petite. Nous regarderons la réalité, notamment au niveau de la chorale. Autant au niveau de la chorale, nous avons besoin d'espace au moment de la pandémie. Si demain, il n'y a plus de pandémie, peut-être que la salle de répétition près du cinéma sera suffisante. Bref. Pour clore ce chapitre. Je suis particulièrement fier de ce rapport de la Chambre Régionale des Comptes. Pour une simple et bonne raison, si d'aventure demain par exemple je n'étais plus maire, et bien je suis ravi effectivement de pouvoir laisser des comptes au vert et avoir une situation particulièrement saine, c'est très important pour moi. Il ne faut pas préjuger de l'avenir, mais si toutefois cela devait arriver, je crois que la transmission serait saine et donc la majorité municipale, ou même les équipes suivantes, pourront travailler sereinement à Marly, parce que les comptes sont bons. C'est la raison pour laquelle je suis particulièrement fier de ce rapport. Je l'ai montré à quelques collègues maires et je vous avoue qu'ils aimeraient avoir ce même type de rapport. Il n'y a pas de vote pour ce rapport de la Chambre Régionale des Comptes, nous prenons acte.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code des juridictions financières,

Vu la lettre du Président de la Chambre Régionale des Comptes, de notification du rapport d'observations définitives, reçue le 20 janvier 2022,

Pris l'avis de la commission finances du 22 février 2022,

L'exposé de son rapporteur entendu,

Le conseil municipal, après avoir débattu, **PREND ACTE** du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes.

M. HORY : Je passe la parole à l'Adjointe aux finances qui n'est pas pour rien dans ce rapport. Excusez-moi d'avoir tiré la couverture vers moi. Si les comptes sont au vert, j'aime bien cette couleur Monsieur ROSE, donc si les comptes sont au vert, ce n'est pas simplement grâce au maire de Marly, mais l'Adjointe aux finances y est pour quelque chose et je la remercie.

1.2 - FINANCES LOCALES

Etat annuel des indemnités perçues par les élus locaux – exercice 2021

Rapporteur : Mme CASCIOLA

Le Maire expose aux membres du conseil municipal que selon l'article L. 2123-24-1-1 du CGCT issu de la loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019, les communes établissent chaque année un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat ou autres organismes. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune.

L'état des indemnités est le suivant :

Organisme	Nom de l'élu(e)	Montant de l'indemnité en € Brut fiscal
MAIRIE MARLY	HORY Thierry	26 234,76
	LISSMANN Michel	15 080,04
	JACOB VARLET Odile	12 279,60
	MAESTRI Claude	12 279,60
	SAINT MARD Catherine	12 279,60
	IGEL Philippe	12 279,60
	CASCIOLA Nathalie	12 279,60
	HIRSCHHORN Michel	12 279,60
	VUILLEMIN Brigitte	12 279,60
	PAULINE Jean	12 279,60
	GREEN Patricia	2 100,24
	SCHWICKERT Patrick	2.100,24
	MENDES TEIXEIRA José	2.100,24
METZ METROPOLE	HORY Thierry	19 453,20
	JACOB VARLET Odile	2 800,32
	NOWICKI Christian	2 800,32
TAMM	HORY Thierry	450,00
SAREMM	HIRSCHHORN Michel	Jetons de présence : 500,00
OPHLM	SCHWICKERT Patrick	Indemnités de déplacement 1 852,47

Les élus siégeant à l'AGURAM, à HAGANIS n'ont perçu aucune indemnité dans le cadre de leurs fonctions.

M. HORY : C'est la deuxième année que nous présentons ces éléments. Avant cela n'existait pas. C'est la loi qui nous invite à le faire. Cela ne pose pas de souci particulier.

M. SURGA : Oui, sauf erreur, l'an dernier, la note de l'état annuel des indemnités des élus faisait apparaître quinze noms de la majorité, pour un montant de 127000 euros, j'arrondis, pour l'année 2020. Pour 2021, la liste des élus concernés, c'est au nombre de treize. Donc il y en a deux de moins. Donc avec deux personnes de moins, vous versez plus. Alors, j'ai effectivement deux exceptions, mis à part Monsieur MENDES TEIXEIRA, dont le montant n'a pas progressé et celui du maire, il a même baissé et il a transmis, j'ai félicité d'ailleurs Monsieur LISSMANN pour sa promotion. Mais sinon, toutes les autres sont en forte augmentation. Tout confirme ce qui a été décidé d'une augmentation de 30% en année pleine des élus de la majorité. Mais il y a une chose, effectivement on a peut-être un début de réponse dès que la population a franchi la barre de 10000 habitants, la première décision qui a été prise, c'était celle d'augmenter les indemnités des élus jusqu'au maximum autorisé. Alors est-ce, alors là si vous aimez plaisanter, on va faire une, est-ce que c'est aussi une explication pour avoir un objectif de 11000 habitants ? On essaie de tenir la..., essayer de tenir effectivement donc la barre au-dessus de 10000 ? Alors la Chambre Régionale a déjà jugé l'augmentation des charges plus rapide que les recettes. Et bien ce contrôle de l'année 2021 n'ayant pas été fait, on voit tout de même que les indemnités des élus est un exemple de forte augmentation donc des charges. Bon, les habitants de Marly jugeront.

M. HORY : Donc ça, c'était la minute risible de Monsieur SURGA.

M. NOWICKI : Nous répondons ici à une loi qui est très récente, dont le but, le législateur a prévu cette loi dans un but de transparence et de confiance entre les élus et les citoyens. Et j'étais intervenu l'année dernière à ce sujet et je vous ai posé la question, comment se fait-il que toutes les indemnités de tous les élus ne figurent pas, notamment la vôtre en tant que conseiller régional. Vous m'avez dit, écoutez, je comprends hein, c'était une première présentation, vous allez vous renseigner, on le fait ainsi.

M. HORY : Je vous donne la même réponse que l'année dernière ?

M. NOWICKI : Non, non, non. J'ai regardé les préconisations qui ont été faites, d'une part par la Direction Générale des Collectivités Territoriales et par l'association des maires de France qui précisent bien que l'intégralité des indemnités doivent figurer. Donc. Voilà. Je vous donne cette information. Vous ne l'aviez peut-être pas l'année dernière, elle est relativement récente. Donc, voilà. C'est une précision que je souhaitais apporter. Toujours dans le cadre bien sûr d'une transparence, d'une confiance entre nous élus et les citoyens, pour que l'intégralité des indemnités figure.

M. HORY : Je vais vous donner la même réponse que l'année dernière. Un, dans les autres collectivités locales où je siége, ne sont données que les indemnités qui sont liées à la collectivité propre, c'est-à-dire qu'à la Métropole, il n'y a que les indemnités métropolitaines des élus. A la Région, il n'y a que les indemnités des élus de la Région. Et donc à la mairie de Marly, nous indiquons que les indemnités de la mairie de Marly. Deuxièmement, cela ne me pose pas de souci, parce que c'est de la transparence, je veux dire à la petite semaine, du café du commerce, parce que n'importe qui peut savoir comment sont rémunérés les uns et les autres. Et je vous avais dit l'année précédente, que cela ne me dérange pas, j'espère que vous êtes aussi d'accord avec moi, que tous les élus donnent leur patrimoine. Cela ne me pose pas de souci. J'espère que vous êtes d'accord avec moi Monsieur NOWICKI ? Vous seriez d'accord pour que ce soit plus transparent, que chacun, notamment les élus ayant une rémunération, puisse montrer leur patrimoine en début de mandat, comme en fin de mandat. C'est ce que je fais, d'ailleurs, moi, auprès de la haute autorité de transparence de la vie publique. Cela ne me pose pas de souci. Vous pourriez le faire aussi. Ce serait intéressant, parce que ce n'est pas avec ce type d'informations que l'on va apporter de la transparence particulière, cela n'apporte rien au débat public. Quant à votre remarque Monsieur SURGA, nous sommes à 10000 habitants depuis plus de deux ans. Et automatiquement, dès lors qu'une commune passe au-dessus d'une strate, les indemnités des élus sont calculées au niveau de la strate au début du mandat. Cela se fait automatiquement. Il n'y a pas de choix. D'autant plus, ce qui est intéressant, c'est quand vous posez la question : est-ce que c'est cela votre objectif d'avoir 11000 habitants avec l'idée derrière la tête pour rapporter un peu plus de démagogie dans les interventions, dire : « ah vous voyez, regardez, il veut un peu plus d'habitants parce que ça va augmenter les indemnités ! ». Perdu ! Parce que la prochaine fois, pour augmenter les indemnités, il faudrait être 20000 habitants, nous avons encore de la marge. Et enfin, Monsieur SURGA, quand vous regardez vos archives, soyez plus précis. Bien sûr que ce ne sont pas les mêmes élus que l'année dernière. Parce que l'année dernière, nous regardions le rétroviseur, il y avait d'anciens élus, d'autres conseillers délégués, un peu plus de monde percevant des indemnités sur la base d'une ville de moins de 10000 habitants. C'est quand même difficile de vous expliquer encore, vous avez été hors sujet sur le rapport de la Chambre Régionale des Comptes. Vous essayez de surnager, mais à mon sens, vous coulez encore sur la simple délibération pour savoir quelles sont les indemnités, mais mon dieu, élevez un petit peu le débat ! Ce serait quand même mieux et plus intéressant pour les Marliens que d'être dans ce registre-

là, c'est complètement aberrant. Je serais citoyen de Marly, cela m'exaspèrerait de regarder ce type de débat. Soyez dans les projets, dans les propositions. Prenez exemple, même si quelquefois elle m'agace je l'avoue, mais au moins il y a un débat avec notre opposition de gauche, cela vous changerait, cela nous changerait la vie. Ceci dit, nous prenons acte du point 1.2. Il n'y a pas de vote.

Pris avis de la commission finances du 22 février 2022,

L'exposé de son rapporteur entendu,

Le conseil municipal **PREND ACTE** de l'information qui lui est faite.

1.3 - FINANCES LOCALES

Débat d'orientation budgétaire 2022

Rapporteur : Mme CASCIOLA

Si l'action des collectivités locales est principalement conditionnée par le vote de leur budget annuel, leur cycle budgétaire est rythmé par la prise de nombreuses décisions. Le débat d'orientation budgétaire constitue la première étape de ce cycle.

Ce débat d'orientation budgétaire est obligatoire dans les communes de plus de 3500 habitants (articles L 2312-1, L 3312-1, L 4311-1 et L 5211-26 du code général des collectivités territoriales).

Le rapport d'orientation budgétaire qui est parvenu à chaque conseiller en même temps que la convocation à la séance permettra aux élus de s'exprimer sur la stratégie financière de la commune.

Pris avis de la commission finances du 22 février 2022,

L'exposé du rapporteur entendu,

Mme CASCIOLA : Je vais vous le résumer. En revanche, je voulais juste remercier Véronique BASTIEN, qui est là, tout le service, Lucie puis tous mes collègues, pour le travail fourni. Je rappelle que le DOB a pour objectif d'informer les élus et citoyens et de fournir les informations utiles au débat sur la situation financière de la commune, son évolution et les principales orientations envisagées par l'équipe municipale. Concernant la loi de finance, le contexte financier est décrit et je suis certaine que vous en avez déjà pris connaissance, aussi je vais passer à la loi de finance 2022. Cette dernière procède à une réforme des indicateurs financiers pris en compte dans le calcul des dotations et des fonds de péréquation. Elle intègre dorénavant les droits de mutation à titre onéreux, perçus par la commune, la taxe locale sur la publicité extérieure, la taxe sur les pylônes électriques et encore d'autres. L'idée du gouvernement étant de simplifier le calcul de l'effort fiscal, en le centrant uniquement sur les impôts levés par les collectivités. Les dotations de fonctionnement et d'investissement aux collectivités locales seront maintenues et la DGF sera stable en 2022 à 26,8 milliards d'euros dont 18,3 milliards pour le bloc communal. L'analyse financière rétrospective, concernant l'épargne, l'épargne nette qui était relativement faible ces dernières années a augmenté en 2021 et représente 8,5 % des recettes réelles de fonctionnement. Cette augmentation est essentiellement liée à la maîtrise des dépenses et à la progression naturelle des recettes fiscales. Il y a une augmentation de 6,2 % des recettes réelles de fonctionnement en 2021, alors qu'il y a une augmentation des dépenses réelles qui ne serait que de 2,5 %. Donc la poursuite de la baisse de l'annuité de la dette continue également à améliorer cet indicateur. Le financement de l'investissement, le montant de l'investissement moyen, dans la période 2017 à 2021, s'élève à 1 482 000 euros. La réhabilitation du centre socioculturel Gilbert Janssem a mobilisé plus de 2 millions d'euros en 2019. En 2020, les investissements ont été faibles, en raison de la crise sanitaire. Et en 2021, ils atteignent à nouveau le niveau de 2017. L'essentiel des subventions perçues résulte de la construction du NEC et de la réhabilitation du centre socioculturel Gilbert Janssem. Pour financer ces investissements, je parle du centre socioculturel Gilbert Janssem, la commune a souscrit un emprunt de 550 000 euros en 2019 et un emprunt d'équilibre de 660 000 euros en 2021. Au 31 décembre 2021, la dette se compose de neuf emprunts, dont huit à taux fixe. L'annuité de la dette continue de baisser, le montant du remboursement du capital de cette même dette en 2022 devrait s'établir à 371 000 euros et celui des intérêts à 105 000 euros. Au 31 décembre 2021, l'encours de la dette s'élève à 3 610 720 euros, soit 349,23 euros par habitant. Cette année, la ville n'envisage pas d'emprunt pour le financement de ses investissements. Concernant les orientations du budget 2022, comme en 2021 le budget primitif intégrera la reprise anticipée des résultats lors de son adoption. Et les dépenses devraient s'élever à environ 9 millions d'euros en section de fonctionnement et à 2,15 millions d'euros en section d'investissement. Les principales ressources seront la fiscalité locale, donc la commune de Marly a fait le choix de ne pas augmenter les impôts les années suivantes. Le produit

perçu chaque année en raison de l'évolution des bases et pour 2022 les taux communaux sont maintenus au même niveau, le produit des contributions directes est évalué à 5 045 000 euros. Depuis 2020, 80 % des foyers sont déjà exonérés pour information de la taxe d'habitation et plus aucun foyer ne paiera la taxe d'habitation sur sa résidence principale en 2023. Toujours dans les principales ressources, vous avez la DGF qui continue de baisser chaque année, comme le graphique que vous devez pouvoir voir, et elle est estimée à 720 000 euros. C'est le même niveau qu'en 2021. Nous avons aussi les dotations de l'Eurométropole de Metz qui représentent 10 % des recettes réelles de fonctionnement. Les droits de mutation qui, malgré la crise sanitaire, se maintiennent à un niveau élevé, estimé tout de même prudemment pour cette année à 400 000 euros. Les principales dépenses, vous avez les charges à caractère général qui sont en nette augmentation en 2021, en raison de l'augmentation du prix de l'énergie, notamment le gaz et l'électricité et sont évaluées à environ 2,4 millions d'euros, soit une augmentation de 18 % par rapport au budget primitif 2021. Les dépenses du personnel en 2022 seront impactées par des évolutions réglementaires pour environ 4,5 % par rapport à 2021. L'effectif de la commune, j'en profite pour le préciser, vous avez 78 emplois à temps complet, 70 emplois à temps non complet, donc 148 agents au 31 décembre 2021. Les autres charges de gestion courante sont les subventions au CCAS, qui sont en hausse cette année, qui passent de 250 000 euros à 310 000 euros ; la subvention aux associations, le paiement des repas de la cantine et les indemnités des élus, et elles devraient atteindre en 2022 le niveau d'avant la crise sanitaire. Les charges financières continuent de baisser en 2022 et les intérêts de la dette s'élèvent à environ 105 000 euros pour 2022, soit une baisse de 7,4 % par rapport à 2021. Les orientations en matière d'investissement, donc les dépenses d'équipements s'établissent à 1,20 millions d'euros par an en moyenne, entre 2017 et 2021. Vous avez un graphique qui vous est présenté également. Le programme d'investissements relatif au budget primitif 2022 se situe à environ 2 150 000 euros, dont 1 400 000 euros de crédits nouveaux, 298 000 euros de restes à réaliser et 118 000 euros de reversement à Metz Métropole. Les principaux investissements, vous avez l'éclairage public, donc des travaux importants à réaliser, pour un montant de 400 000 euros. Vous avez la réhabilitation des bâtiments communaux, le montant total des crédits mobilisés sur l'entretien des bâtiments communaux s'élève à 366 000 euros, qui comprennent les travaux d'accessibilité pour 88 000 euros, des travaux dans les écoles pour environ 55 000 euros, la réfection de la salle d'activité Élémentaire Henrion, réfection de deux salles de classe Élémentaire Freinet, remplacement de chalets Maternelles Freinet et Ferry, l'étude relative au décret tertiaire qui est programmée pour 45 000 euros, des crédits qui seront également inscrits pour le remplacement des fenêtres à la halte-garderie pour 35 000 euros, la poursuite des travaux au niveau des services techniques pour 30 000 euros, la création d'une salle supplémentaire à la bibliothèque pour 18 000 euros, et des défibrillateurs pour les écoles et au centre paroissial pour 17 000 euros. Concernant les espaces verts, les crédits inscrits pour l'aménagement des espaces verts cette année s'élèveront à 150 000 euros. Les bords de Seille seront aménagés avec la création d'un chemin piéton et d'une passerelle pour 55 000 euros. Les chemins du parcours de santé seront réhabilités pour un montant de 50 000 euros et un montant de 17 000 euros sera consacré à la végétalisation dans la commune. Il y a également la poursuite du plan informatique, cette année, il y a 80 000 euros qui sont dédiés à la poursuite de ce plan, dans les écoles, au COSEC, et à la bibliothèque. Vous avez une subvention de l'Etat également, au titre du plan de relance, qui a été obtenue pour l'équipement informatique des écoles, pour un montant de 10 233 euros. Puis ensuite, vous avez quelques autres travaux et acquisitions. Le changement des rideaux dans les écoles pour 70 000 euros, l'acquisition d'un véhicule de police pour 33 000 euros, l'acquisition de columbariums pour 30 000 euros, des études « construction cantine Freinet », pour 30 000 euros, une borne au parking Ferry pour 25 000 euros, des acquisitions pour des illuminations pour 25 000 euros, acquisition d'une caméra pour la mairie de 20 000 euros, et acquisition d'un vidéoprojecteur et une console lumière pour 14 000 euros. Tout cela a été présenté à la commission finances du 22 février 2022 et il est proposé au conseil municipal de prendre acte.

Mme MOGUEN : Oui, merci. Je voulais faire deux observations. La première qui concerne plus le contexte économique international qui est écrit en début du DOB qui bien sûr n'est plus tout à fait à jour, avec le conflit en cours. Alors effectivement, après le COVID, voilà, il faut aussi parler du réchauffement climatique, vous avez peut-être vu le dernier rapport du GIEC de cette semaine dont les experts nous disent que le pire est à venir et ça va beaucoup, beaucoup plus vite que ce qu'on pensait. C'est assez terrifiant finalement tout ça.

M. HORY : Pour abonder dans votre sens, il devrait même y avoir un autre rapport en avril, également du GIEC, avec des préconisations particulièrement fortes. Là, les préconisations sont plutôt sur le registre « alerter les populations et comment faire mieux ».

Mme MOGUEN : Oui, donc, du fait de ce conflit en Ukraine, et du reste, tout cela va bien sûr nous affecter et durablement, c'est ce qui est prévu en tout cas. Donc on s'attend à plus de difficultés d'approvisionnement qu'on en a déjà en matériaux, en énergie, à une montée de l'inflation, à des variations sur l'activité économique et sur l'emploi. Alors espérons que notre sécurité n'est pas en jeu,

ni notre sécurité alimentaire, mais il est vrai que l'incertitude est telle que on peut se poser la question et beaucoup de gens se posent la question. Bref. Etant donné tous ces risques, il me semble qu'il est vraiment plus que jamais temps de nous sevrer des énergies fossiles et notamment du gaz et du pétrole russes. C'est vraiment la réflexion que j'ai immédiatement et d'assurer notre indépendance aussi. Alors indépendance vis-à-vis des denrées russes, du blé, des engrais qui sont destinés à l'agriculture conventionnelle, dont apparemment la France importe énormément de Russie et tout cela va avoir un impact sur notre sécurité alimentaire, ce qui est vraiment une question qu'il faut commencer à aborder. Je pense que ce soit au niveau, à notre toute petite échelle à nous communale, mais aussi au niveau de la Métropole, peut-être une commission du risque, voilà une commission qui puisse envisager ce genre d'événements, parce qu'on voit aussi que les choses vont très vite. Donc il faut se préparer à ce genre de choses éventuellement. Et oui, donc, toutes ces questions, c'est pas pour rien qu'elles sont dans le DOB, c'est qu'elles nous impactent bien sûr à notre échelle et il faut rappeler que d'après les experts du GIEC, encore une fois, 50 à 70% des solutions de résilience sont des solutions locales, donc chaque décision que l'on prend au niveau local, ici ou à la Métropole etc... chacune de ces décisions, elles doivent être prises à travers ce prisme-là, de la résilience. Voilà, c'est vraiment des questions qui doivent être toujours là à l'esprit, à chaque fois qu'on prend une décision. Et comment on devrait s'y prendre, donc les solutions de résilience, elles sont connues. C'est préserver les terres agricoles, plus que jamais je dirais, pour l'agriculture biologique et pas pour les promoteurs immobiliers. C'est rénover les bâtiments publics, mais je crois que c'est en voie, donc tant mieux. C'est sensibiliser toujours par exemple sur une alimentation moins carnée, c'est extrêmement important la production de viande, c'est l'un des facteurs majeurs du dérèglement climatique et ça je pense qu'on pourrait travailler un peu plus sur la sensibilisation par rapport à ça. C'est autoriser, je pense, les panneaux solaires en sur imposition chez nous, parce que c'est des solutions plus abordables, qui sont moins risquées en terme d'étanchéité, qui peuvent permettre une production d'énergie renouvelable citoyenne et d'ailleurs, ça avait été et c'est toujours une demande de certains Marliens de mettre ça en place. C'est par exemple offrir également aux Marliens la possibilité de les soutenir dans leur démarche de rénovation énergétique. Un petit peu dans le même esprit de ce qui avait été fait par la mairie, par rapport à la recherche de mutuelle, on pourrait imaginer par exemple un guichet unique pour répondre aux questions qui sont très complexes, les questions d'isolation. C'est des questions qu'il faut prendre l'une ...enfin chaque situation est très complexe, la recherche de financement, etc, comment est-ce qu'on recherche les acteurs, comment est-ce qu'on doit revoir les devis, c'est vraiment des questions et l'isolation des maisons, c'est vraiment une question très importante, et peut-être qu'on pourrait apporter un soutien mutualisé je dirais, pour les habitants de Marly, puisqu'il y a encore beaucoup de maisons individuelles qui doivent être...voilà. Tout ça c'est dans l'idée de la résilience et dans l'idée de se sevrer donc du gaz et du gaz russe en l'occurrence. Voilà. Donc il y a plein de leviers. Il manque peut-être une volonté politique de mettre tout ça en musique, je dirais. Alors ça, c'était donc mon premier point. Et mon deuxième point concerne donc ces 43 % d'investissements en matière de biodiversité et de développement durable. J'aurais juste voulu avoir un petit peu de précisions par rapport à ce que contiennent ces 43 % exactement. Quels sont les projets qui s'y rapportent vraiment ? Alors certains, c'est évident bien sûr, le décret tertiaire, les fenêtres, la végétalisation, je pense, enfin je ne sais pas, peut-être que vous allez pouvoir me répondre, il s'agit des haies qui...enfin il y avait ce projet de haies, peut-être, je ne sais pas, enfin, bon, voilà. Bon, la réhabilitation peut-être du parcours de santé, moi j'ai mes petits doutes par rapport à ça en tout cas. Je pense que ça devrait pas forcément faire partie de la biodiversité parce qu'on va devoir creuser dans tous ces chemins et creuser assez profondément, j'ai un petit peu peur des conséquences sur les racines des arbres par rapport à ça, donc je pense que c'est un projet qui est bien pour les promeneurs éventuellement, mais pas forcément bien pour la biodiversité. Voilà. On voit également de gros investissements sur les câbles d'éclairage public, donc au niveau de la Grange aux Ormes. Alors là encore, est-ce qu'il s'agit simplement d'un entretien des câbles électriques, ou bien est-ce que ça va dans le sens du changement des lampes pour les rendre moins énergivores, remplacer les boules qui éclairent le ciel, voilà, ou peut-être permettre la graduation en terme de trame noire. Voilà, je me pose ces questions et je pense que ce serait plus clair si on avait encore une fois donc un plan peut-être bien clair annuel ou en tout cas pluriannuel sur les stratégies finalement en terme de biodiversité, quelles sont les stratégies. Voilà il reste trois ans sur le mandat, qu'est-ce qu'on va faire ? Quels moyens on va mettre ? Et quels objectifs ? Et quel suivi on va mettre derrière tout ça ? Tout ça, ça serait vraiment intéressant, ça permettrait de clarifier les choses et voilà, ça permettrait de suivre aussi l'évolution.

M. MOREL : Mesdames, Messieurs, chers collègues, permettez-moi d'abord de vous saluer et puis je vais me permettre à titre personnel un petit préambule et apporter une réponse avant d'aborder les points que je souhaite voir devant vous auprès du débat d'orientation budgétaire. Il a été de façon délicate souligné mon absence à la soirée du NEC samedi soir. Alors oui, j'ai omis de vous prévenir. Oui, je vous prie de m'excuser. Je suis d'autant plus coupable que les invitations pour les élus de

l'opposition sont relativement rares. Entre parenthèses, par exemple, les invitations pour les cérémonies patriotiques, nous n'y sommes pas conviés, donc je suis d'autant plus coupable. Mais permettez-moi simplement de vous dire que la date, elle m'avait sorti de l'esprit, pour une raison toute simple, c'est qu'au moment où vous écoutiez le discours du maire et regardiez le spectacle, j'étais à l'aéroport pour accueillir ma fille et mes deux petits enfants que je n'ai pas vu depuis huit mois. Voilà, je tenais à le préciser, que les choses soient dites. Alors, maintenant je vous propose de vous apporter les quelques remarques et questions sur le rapport qui nous a été transmis, donc en support à ce débat d'orientation budgétaire. On l'a analysé attentivement et on cherchait à découvrir une mise en perspective des projets de l'équipe municipale, tant pour le budget de fonctionnement que pour les choix d'équipements structurants bien évidemment. Sur la base de ces éléments mis à disposition, j'y reviendrai dans quelques instants, il est évident que ce document entend répondre à une obligation réglementaire. Celle d'avoir inscrit à l'ordre du jour d'une séance du conseil municipal un temps dit de débat à propos des orientations budgétaires. La définition du mot débat régulièrement utilisée est celle d'une discussion sur un thème donné entre les personnes d'opinion différente. Quant au mot orientation, il s'agit bien d'évoquer des moyens mis en œuvre pour tendre vers un objectif, comme le développement d'une commune par exemple. Il s'agit alors de présenter des choix stratégiques, qui peuvent être source de débats. La question est donc de savoir si ce qui nous a été communiqué dans ce document permet réellement d'ouvrir un débat à partir d'orientations clairement définies. Revenons à ce rapport. 25 pages présentées dans votre version classique, en trois grandes parties, mais rien n'est gravé dans le marbre bien évidemment. Une première partie sous forme d'analyse du contexte financier avec une note de conjoncture de l'INSEE, et un survol de la loi de finance 2022. Je ne débattrai pas sur ces éléments, notons, comme vient de le faire ma collègue, la triste actualité de l'agression russe en Ukraine ne manquera pas de venir bouleverser complètement les tendances annoncées dans ces notes qui sont d'ores et déjà désuètes me semble-t-il. La seconde partie porte sur une analyse rétrospective de l'état des finances communales. Là, on commence à regarder bien évidemment puisque ça prépare les orientations et ça ouvre le débat. Un rapprochement de cette version 2022 avec celles de 2021 et 2020 bien évidemment, on a toujours sous le coude les précédents rapports, montre une construction du texte curieusement différente, puisque cette année vous intégrez habilement dans l'analyse rétrospective les données de l'année précédente, alors même que les comptes 2021 n'ont pas été présentés et arrêtés par notre assemblée. Bon. On peut toujours dire que ça ne pose pas de problème, puisque c'est marqué « estimés ». Ceci m'est d'autant plus gênant quand même que les éléments inclus dans le rapport le sont en grandes masses. Nous n'avons pas à disposition les éléments d'informations qui expliquent comment ces résultats ont été obtenus. Je rappelle que l'année 2021 restera une année de pandémie et cette situation sanitaire aura une nouvelle fois perturbée le fonctionnement de l'institution communale, mais attendons, nous aurons le compte administratif tantôt. Par contre, il est aisé de comprendre la manœuvre quant à ce choix de présentation nouvelle puisqu'il vous permet ainsi de montrer qu'en 2021, l'épargne brute dégagée sur le fonctionnement serait plus importante que les quatre années précédentes. C'est du moins ce que semble indiquer les pourcentages que vous annoncez. Vous démontrez que la courbe de réduction régulière de votre marge de manœuvre pour investir serait en train de s'inverser. La Chambre Régionale des Comptes a souligné les risques de cette baisse régulière. Alors patientez un petit peu Monsieur le Maire, vous pourrez bien faire cette démonstration l'an prochain, mais en ayant la courtoisie d'appuyer votre analyse rétrospective sur des chiffres qui auront été préalablement ratifiés par cette assemblée et qui auront surtout le mérite d'avoir été communiqués dans leur intégralité à tous les élus. La présentation du financement de l'investissement procède de la même méthode, avec des chiffres 2021 inclus dans cette étude, avant tout examen. Je relève en particulier que vous faites état de 1 239 000 euros de dépenses d'investissement hors capital de la dette, rapprochés des 798 000 euros de 2020. Mais, je rappelle que le rapport d'orientation budgétaire pour l'exercice 21 était autrement plus généreux avec 2 030 000 euros initialement annoncés. Qu'est-il advenu des projets d'équipements annoncés pour 2021 et non réalisés à l'évidence ? C'est une question. Je vous laisse prendre le document Monsieur le Maire. Cette rétrospective évoque l'évolution de la dette qui baisse régulièrement, cette tendance est déjà ancienne, de cela nous avons déjà débattu puisque de notre point de vue, elle aurait pu certainement permettre d'engager depuis quelques années une réelle dynamique d'investissements pour rénover les équipements communaux et accélérer le processus de maîtrise des dépenses d'énergie que vous évoquez, après pour justifier de vos contraintes budgétaires de fonctionnement. La troisième partie du document porte effectivement sur votre construction budgétaire 2022. Avec cette partie, nous touchons à l'essentiel de ce qui doit constituer le socle du débat d'orientation. En introduction, vous indiquez que le contexte de préparation du budget primitif est moins incertain que 2021, je ne suis pas sûr que vous ayez complètement raison au vu de ces derniers jours et vous évoquez la question du niveau d'inflation et en particulier la hausse des dépenses énergétiques. Nous y voilà. Si vous repreniez nos commentaires lors des précédents débats d'orientation budgétaire, vous y trouveriez à de multiples reprises notre demande d'un engagement massif pour mettre à niveau les bâtiments de la collectivité en lien avec ce souci de maîtriser la facture énergétique. Ces actions étaient d'autant plus faciles à mettre en œuvre que les taux sur les marchés des prêts étaient particulièrement porteurs pour les

collectivités. La hausse des taux est désormais annoncée. Est-ce qu'elle va s'accélérer avec la crise mondiale, je ne sais pas. Mais c'est une question. Alors temps perdu et surtout des dépenses de fonctionnement qui auraient pu être réduites dès à présent. L'opération sur le centre socioculturel Gilbert Jansem allait dans le bon sens. Il aurait fallu élargir le programme à d'autres bâtiments sans délai, quand on sait le temps que prend la réalisation de tels projets. Bien sûr, vous objecterez sûrement le contexte du décret tertiaire en application de la loi Elan de 2018 qui fixe le premier cap pour 2030. Ce texte d'application est complexe, j'en conviens et il sera sûrement appelé à évoluer. Mais rien n'empêchait dans un simple souci de bonne gestion de prendre des initiatives pour mettre en marche un programme pluriannuel de rénovation des bâtiments communaux, avoir des bâtiments au moins à la norme RT2012 en matière d'isolation aurait permis de diminuer considérablement la facture énergétique. Dans votre rapport, vous abordez ensuite les principales ressources, fiscalité locale. Vous indiquez pour 2022 : « les taux communaux sont maintenus au même niveau et le produit des contributions directes est évalué à 5 045 000 euros ». Ceci représente tout de même en progression, une progression en valeur absolue de 645 000 euros, soit une hausse de 14,65 %. Je sais que vous n'aimez pas que les élus de l'opposition utilisent les pourcentages Monsieur le Maire, mais tout de même la progression des contributions directes est loin d'être neutre, même à taux d'imposition constant. La dotation globale de fonctionnement continue de baisser, affirmez-vous, graphique à l'appui. Non. Si vous regardez bien le graphique, les deux dernières années sont à un niveau identique. Vous l'écrivez même vous-même en dessous du graphique. Les droits de mutation. Vous les estimez de façon prudentielle à hauteur de 400 000 euros. Je note que vous aviez prévu 350 000 euros en 2021 pour une recette effective qui serait de 505 000 euros. A voir lors de l'examen du compte administratif. Voilà une belle marge d'épargne potentielle qui représente presque 10% du budget d'investissement tout de même. Vous abordez ensuite le point des principales dépenses et là, je constate que les éléments versés au dossier en matière de dépenses de fonctionnement ne permettent pas d'engager un vrai débat quant à vos orientations budgétaires. Pour preuve. Un simple graphique à la lecture improbable ou aléatoire ne permet pas de connaître en février de l'année concernée, le montant prévisionnel global des dépenses de fonctionnement. Avec de tels éléments mis à la disposition des élus pour débattre, vous illustrez la valeur pour porter le débat. Pourtant la simple construction de votre graphique aurait permis d'indiquer ce montant. Alors on l'a regardé à vue d'œil. On a regardé les courbes. A vue d'œil, puisqu'il nous reste cela comme base d'analyse, la hausse semble importante. Environ 1 million d'euros. On lit dans le marc de café mais c'est tout de même 1 million rapproché des 7 millions de l'année précédente. C'est une question. Et la tendance se situe autour de 13 à 14 %. Cela semble très important et inquiétant quant à la maîtrise du budget de fonctionnement. Mais, peut-être aurons-nous la chance de recueillir quelques informations sur les différents chapitres au titre des dépenses. Alors on regarde les charges à caractère général. Elles sont évaluées, on vient de nous le dire, à 2,4 millions d'euros. Elles sont en progression de 18% à cause des dépenses énergétiques. On a bien une augmentation massive sur ce poste. A combien est évaluée cette hausse énergétique ? Quelles mesures ont été prises pour trouver par ailleurs des économies de gestion qui viendront en compensation ? Quelle stratégie est proposée au final dans vos propositions budgétaires pour maîtriser les charges à caractère général ? Rien n'apparaît dans le document. A priori rien qui ne permette de conforter la tendance vertueuse à la baisse entrevue lors des dernières années. Les dépenses de personnel. Un seul élément est généreusement mis à notre disposition. Il n'y en a qu'un. Les dépenses sont en augmentation à hauteur de 4,5 %. Point. Faut-il rappeler que ce poste de dépense budgétaire approche 60 % du budget de fonctionnement et mériterait une présentation des orientations budgétaires plus construites, dépassant la simple présentation d'un bilan social de fin d'exercice. Bien entendu, nous ne disposons d'aucun élément indiquant le budget envisagé pour les dépenses de personnel. Il nous sera sûrement objecté que nous n'examinons pas le projet de budget, mais que nous nous situons au moment du débat d'orientation. Alors, j'y viens Monsieur le Maire. Alors quelles sont ces évolutions à moyen ou long termes, envisagées en matière de ressources humaines ? C'est bien une orientation budgétaire. Qu'en est-il de la question de la mutualisation ? Je ne vais pas revenir, mais c'est une question qui a été posée, il faut peut-être y réfléchir. Peut-elle venir impacter le niveau de l'emploi de la commune ? Une autre question qu'il faut mettre sur la table pour un débat. Les politiques engagées par la ville en matière culturelle, sociale, sociétale, environnementale, si elles existent, interfèrent bien évidemment sur les moyens et charges de la collectivité. Tout ceci peut être effectivement constitutif d'un débat d'orientation budgétaire, autour de la question du tableau des effectifs, mais encore faut-il vouloir se prêter au jeu en nous donnant des éléments sur lesquels elle a été construite ou les orientations budgétaires qui sont envisagées, puisque nous sommes là pour en débattre. Les autres charges de gestion courante. En complément d'un graphique tout aussi illisible que celui que j'ai évoqué préalablement, il nous est indiqué que la subvention CCAS sera en augmentation de 250 000 à 310 000 euros. Soit une progression de 60 000 euros, 24%. Et pour le reste, nous revenons au niveau de l'avant-crise. Point. Il nous est proposé de débattre mais sur rien, à quoi correspond cette hausse sensible de la subvention au CCAS ? Aucune information. Quelle stratégie ? Quelles orientations justifient la participation du budget communal au budget du CCAS ? Mystère ! Qu'en est-il de l'évolution des subventions de l'association ? Des diverses participations ? Un vague graphique donne

une vague tendance dont on n'a aucune information. Quant aux charges financières, dernier chapitre, et bin voilà, elles baissent de moins 16,4 %, circulez. Pas d'autres commentaires. D'un naturel optimiste, on peut se prendre à rêver de l'ouverture d'un véritable débat à propos de la politique d'investissement. Après un rappel de l'évolution des dépenses sur la base d'un graphique indiquant les chiffres d'investissement atteints, ah, là, on a les chiffres. C'est toujours bon à présenter. C'est pas comme pour les dépenses de fonctionnement, soit dit en passant. Nous avons droit à un montant d'investissement 2022 avec un graphique de répartition en trois points. Biodiversité, développement durable, on les a sous les yeux. Sécurité, accessibilité, bon j'ai un petit bémol parce qu'on met là-dedans un peu fourre-tout avec des imprévus. Alors en matière d'orientation budgétaire, les imprévus c'est quand même une belle orientation et puis le divers. Je ne sais pas ce qu'il y a dedans, et enfin jeunesse et école. Alors n'ayant pas la décomposition, la question qu'il faut se poser est de savoir si ce graphique a été construit à partir du catalogue d'investissement [?] ou si votre stratégie vous a conduit à privilégier ces trois axes pour construire votre plan d'investissement. On aurait bien aimé quand même avoir quelques éclaircissements sur cette stratégie. Mais rien ne transparait quant à une véritable stratégie. Il apparait indispensable d'envisager un programme alors qu'il apparait vraiment indispensable d'avoir un programme drastique de réhabilitation du patrimoine communal. Objectif 2030, dix-sept bâtiments, et quand on sait le temps qu'il faut pour réaliser de telles opérations, il est vraiment urgent d'avoir une vraie vue à 2030 avec un vrai programme d'ensemble, c'est un gros chantier qui est sur la table. Le débat d'orientation budgétaire n'est-il pas le moment privilégié pour communiquer des estimations, dégager une stratégie. Quels sont les liens de ce budget 2022 avec les promesses inscrites dans votre programme ? Ça ? Je pense par exemple au devenir du COSEC dont il est évident qu'il faut envisager une profonde mutation, pour ne pas dire une reconstruction pure et simple. Au lieu de tout cela, on a une liste des investissements 2022 un peu comme un catalogue à la Prévert. Pas trop méchant, mais bon, on y relève notamment une nouvelle opération éclairage avec 400 000 euros d'éclairage public. Après l'éclairage à venir du stade prévu en 2021, toujours en attente, est-ce qu'on cherche à nous éblouir ? C'est une question. Et enfin la réhabilitation des bâtiments communaux pour un montant de 366 000 euros, mais qui n'est pas un programme d'ensemble. C'est de multiples interventions sur des bâtiments pour donner l'impression d'une stratégie globale ou tout au moins, on n'a pas su la lire. Il faudrait peut-être nous la donner. Pour la décrypter. Après une lecture attentive de votre document, il ressort parfaitement que si en apparence vous semblez respecter des obligations réglementaires qui sont les vôtres, vous êtes finalement peu enclins à réellement ouvrir un débat, tant au niveau du budget de fonctionnement qu'au niveau du programme d'équipement. Est-ce une surprise, je ne sais plus. Je sais plus honnêtement. Une chose est sûre Monsieur le Maire. Si je devais inventer pour vous un signe zodiacal chinois, à la lecture des rapports, je choisirais avec un peu de malice, vous m'en pardonnerez, mais il faut un peu d'humour, vous l'avez dit vous-même tout à l'heure, je choisirais celui du caméléon. Non, il n'existe pas. Rassurez-vous, il n'existe pas, mais si j'allais l'inventer, je vous dirais, j'inventerais celui-là. Nous savons votre goût pour les classements et autres distributions de fleurs. Notre début de séance est venu nous le rappeler. Fleurs, étoiles, comme témoignages d'une gestion qui serait excellente. C'est sûr que c'est toujours bon à prendre et on ne va pas cracher dessus. Dont acte. Mais pour le coup, il existe des classements aussi imparfaits soient-ils dans leur construction, pour lesquels vous êtes assurément beaucoup moins communicants. Par exemple celui des villes où il fait bon vivre. Personne n'en parle. Et sur les 543 villes de la strate, 10 000 à 20 000 habitants, en France, moi j'ai noté. Marly pointe à la 257ème place. Vous l'aurez noté aussi certainement. Là où Woippy est à la 104ème place. Juste une remarque.

M. HORY : Je vous donnerai la réponse.

M. MOREL : Laissez-moi terminer. Je suis ravi de l'avoir. Les orientations budgétaires que vous proposez témoignent pour moi d'un manque d'ambition. Je le dis très sincèrement. Construire un budget, c'est rechercher un équilibre satisfaisant entre ce qui relève des besoins de fonctionnement, apportant une réponse à des impératifs de gestion et surtout la finalisation de projets qui s'inscrivent dans une vision pluriannuelle pour améliorer le patrimoine communal et améliorer le cadre de vie de nos concitoyens. En cela, il y a la base, là, d'un vrai débat d'orientation budgétaire que j'appelle de mes vœux, mais je n'ai rien trouvé dans le rapport qui nous a été remis qui permettait d'ouvrir réellement un débat. Je vous remercie d'avoir écouté et d'avoir patienté.

M. ROSE : Bien merci. Je remercie Monsieur MOREL. Je crains qu'il y ait des redites avec ce qu'il a excellemment dit et aussi avec ce qu'a non moins excellemment dit ma collègue Madame MOGUEN. Je vais rebondir tout de suite sur son intervention où elle parlait de mutualisation et je crois que c'est une question qui est d'importance et d'autant plus facile à mettre en œuvre que de nombreuses maisons à Marly sont construites sur le même modèle, le même moule et qu'on aurait tout intérêt à mutualiser certains chantiers d'isolation et tirer les prix forcément, puisqu'il y aurait des constructions semblables et donc des travaux semblables. Je reviendrai sur ce qu'a dit Monsieur Morel tout à

l'heure. Je recommence en disant, donc tous les voyants seraient donc au vert pour se lancer dans des investissements à long terme. C'est la Chambre Régionale des Comptes qui le dit. Moi, je vous le dis depuis deux ans. Je vous disais c'est le moment d'investir, n'ai-je pas cessé de marteler, même de l'écrire sur le site Marly 57, démocratie locale, expression des élus. Tout le monde peut le lire. Donc l'an dernier, au cours du même débat, en tout cas du même sujet, je vous disais les Français ont thésaurisé. Les taux sont extrêmement bas. La croissance est relancée ou en voie de l'être. Investissez. Mais à l'époque, il fallait se montrer prudent, c'est le terme que vous avez utilisé n'est-ce pas. Alors, que dire de ce rapport. C'est sûr que dans le cadre du débat sur les orientations, le contexte géopolitique joue beaucoup. Vous avez fait une bonne analyse de la situation tant économique que financière. Vous avez analysé les effets de la crise sanitaire, les coûts supplémentaires qu'elle a générés, mais malheureusement, on peut dire que tout ça est bien dérisoire et que ce qui est écrit est déjà obsolète, bien sûr, par rapport à ce qui se vit en Europe en ce moment-même et je le dis avec d'autant plus d'émotion que ce sont mes origines familiales et que mon cœur est là-bas. Et j'en suis d'autant plus sensible. Mais, on continue quand même à travailler. Il va de soi que dans les mois à venir, l'inflation va augmenter, le gaz, l'électricité, ainsi que de nombreux produits alimentaires de première nécessité vont fortement augmenter, les inégalités vont donc se creuser, les Marliens vont éprouver des difficultés supplémentaires et si on ne réfléchit pas ensemble, comment transformer une menace en atout pour notre ville, comme l'a dit fort justement Madame MOGUEN, c'est le moment. C'est le moment d'avoir une vision. Voilà, ça me fait un peu sourire quand je dis ça, parce que la dernière fois, on m'a dit vous entendez des voix. Moi, je vous demande d'avoir une vision. Mais bon. Une vision à moyen et à long termes, c'est ça que nous voulons pour notre ville. C'est le moment de développer une stratégie globale qui irait vers une ville entrant véritablement en transition et ne pas se contenter d'un chiffre de 43 % en faveur du développement durable sur un graphique pour l'année 2022, ne pas se contenter de communiquer sur l'importance de l'écologie et en même temps, vous n'êtes pas macroniste que je sache, et en même temps poursuivre le plan d'urbanisme qui est un plan néfaste pour nous. Si vous l'avez cette stratégie, débattons-en. Discutons-en ensemble. Si vous ne l'avez pas, eh bien, venez nous voir. Nous, on a pleins d'idées pour tenter de déjouer les difficultés qui sont à venir et qui sont irréversibles et irrémédiables. Nous avons des solutions. Je pourrais développer très longtemps, mais je crains que cette fois-ci vous me coupiez vraiment le micro et je me contenterai d'un seul exemple. Les charges à caractère général, elles vont fortement impacter le prochain budget, plus 20 % d'après ce que je lis. 18. Près de 20 %. C'est à mon sens une conséquence de votre trop grande prudence depuis des années concernant en 2018 la loi Elan, 2019 le décret tertiaire, pour ce qui concerne la réhabilitation des bâtiments publics. Que d'économies aurions-nous réalisées aujourd'hui et demain, si on s'était lancés plus tôt dans ces travaux. Avant, vous disiez que peut-être ce serait bien de penser à envisager d'étudier, l'an dernier, vous en étiez à envisager d'étudier. Et cette année, bonne nouvelle, vous lancez des études. Le professeur Rose dirait : en progrès. Bien. Mais que de temps perdu. Parce que les travaux, si tout va bien, ils ne vont pas commencer avant 2024. Et 2030, c'est demain ! Alors on en est là, l'éclairage public c'est la loi, il faut le faire. Vous le faites. Les travaux d'accessibilité, c'est la loi, il faut le faire, vous le faites. Le décret tertiaire, c'est la loi, il faut le faire. Et vous le faites. Les logements, c'est la loi, il faut le faire, oui vous le faites, mais tout se passe, et c'est ça qui me désole pour ma ville, comme si vous faisiez les choses, contraint. A minima. Alors vous allez me répondre, non, non, c'est avec prudence. Moi, je dis non, c'est à minima. Je maintiens ce mot. Surtout, je crois que vous manquez de vision. Même les efforts en faveur de la biodiversité qui sont importants, il faut le reconnaître, même vos discours en faveur de l'écologie, tout ça à mes yeux manque de profondeur et de vision. Alors je voudrai quand même dire quelques petites choses positives. Je me réjouis de l'augmentation des crédits du CCAS. Je me réjouis que le montant des diverses subventions aux associations remonte et retrouve presque un chiffre équivalent à ceux d'avant la crise. Je me réjouis que les crédits immobilisés sur l'entretien des bâtiments s'élèvent à 366 000 euros, c'est-à-dire trois fois plus que ce qui était écrit l'an dernier. Je me réjouis, mais là peut-être pas, je me réjouis que le programme d'investissement ait inclus 1 400 000 de crédits nouveaux, sauf s'il a inclus l'argent de la vente du terrain sous les Vignes. Et maintenant je m'adresse, puisque c'est le moment, à Monsieur MAESTRI, adjoint aux bâtiments et à Monsieur PAULINE, adjoint à la culture, où en est-on avec le projet de salle de répétition pour les orchestres ? Je ne parle pas de la chorale, puisque la chorale finalement ils n'ont pas de matériel, ils se déplacent facilement, mais répéter au NEC avec les pupitres, les estrades, les percussions, avouez que c'est quand même pas très pratique de transporter tout ça à chaque fois ! Et même, même si ce matériel reste sur place, avouez que c'est pas raisonnable. Je voudrais pour finir, c'est ma dernière question, rebondir sur qu'a dit Monsieur MOREL, très justement, pourquoi, c'est concernant le compte administratif, ma question : pourquoi n'avez-vous pas présenté le compte administratif en même temps que ce rapport d'orientation budgétaire ? Mécaniquement, c'est possible. La preuve, c'est que le maire d'Hagondange, un maire LR, l'a fait. Voilà. Et là, on aurait pu débattre d'une manière tout à fait précise. J'ai fini.

M. SURGA : Oui, merci Monsieur le Maire. Ecoutez les interventions de Monsieur MOREL et puis Monsieur ROSE m'inspirent, puisque vous avez dit qu'il fallait aussi s'inspirer des autres. Et bien écoutez si Monsieur le Maire vous étiez un poisson, je pense que vous seriez une limande. Vous savez pourquoi ? Parce qu'une limande, ça a les deux yeux du même côté. Il faudrait peut-être comme le dit Monsieur ROSE élargir votre vision. Et voilà pourquoi effectivement je pense que ce débat d'orientation budgétaire et nous pouvons en parler puisque la Chambre Générale des Comptes, Régionale des Comptes, rappelle que, en particulier, il faut évoquer les plans pluriannuels. Et c'est aussi ce que stipule le règlement que vous nous avez fait adopter récemment. C'est deux points très importants je pense et vous-même effectivement donc vous dites que la commune donc doit bien entendu avoir un plan d'action, quand vous répondez donc à la Chambre. Donc c'est important, d'autant plus qu'on voit qu'en matière d'investissement, on se rend compte lorsqu'on regarde le graphique, qui est en fin de votre document que celui de l'année précédente, on voit que vos investissements en termes de réalisations et bien sont en faible réalisation. Il y a des restes à réaliser bien sûr, mais ce qu'on voit c'est qu'il y a que la moitié du budget qui a été finalement consommée. Or, on sait que, et ça a été dit, Monsieur MAESTRI l'a rappelé la fois dernière qu'il y avait dix-sept bâtiments, et j'insiste sur ce point parce que dix-sept bâtiments qui nécessitent probablement des travaux importants avec des impacts qui sont recherchés de minoration sur donc le climat, et vous-même vous dites Monsieur le Maire, ça va coûter cher. Bien c'est bien de s'en rendre compte, mais qu'est-ce qu'un plan pluriannuel si ce n'est justement une prévision de ce que ça peut coûter ? Alors est-ce que vous voudriez bien présenter justement un peu plus ce que peut être un plan pluriannuel dans ces domaines, d'autant plus qu'on va être rapidement rattrapés par la loi Elan, comme ça a été dit, dès cette année et ma question est très simple, puisque vous parlez vous-même d'évaluation, est-ce que vous avez déjà je dirais donc envisagé la partie budgétaire, puisqu'on parle d'orientation budgétaire, la partie budgétaire sur cette orientation ?

M. HORY : Vous nous faites les uns et les autres beaucoup d'honneur de juger nos orientations budgétaires et uniquement cela, sans faire de propositions. Globalement, vos interventions tournent autour de nos choix. Et quelque part, je me souviens, il fût un moment où j'étais dans l'opposition, il y a très longtemps, je faisais des propositions alternatives à la majorité municipale de l'époque. C'est à mon sens une des raisons pour laquelle je suis devenu la majorité, parce qu'au lieu de critiquer, je faisais des propositions qui ont été reçues positivement par les Marliens. Vous avez peut-être les uns et les autres, comme je généralise, je caricature, loupé une occasion de proposer quelque chose, d'alternatif, de différent. Bon, vous êtes dans l'opposition, donc forcément, pour vous, la majorité en fait soit pas assez, soit trop tôt, soit trop tard. C'est toujours comme cela quand on est dans l'opposition, mais je note, il y a quand même quelques propositions qui me paraissent intéressantes pour les panneaux solaires. Nous sommes en train de réfléchir pour en faire installer sur des bâtiments municipaux. Le premier adjoint le fait notamment pour notre centre technique municipal, qui a une surface intéressante. Enfin, on ne se désintéresse pas de cette problématique. Pour les panneaux solaires que pourraient mettre les citoyens sur leurs maisons, effectivement pour l'instant, en ce qui concerne la surimposition, les documents d'urbanisme ne le permettent pas à Marly, ni Metz, ni Montigny-lès-Metz. C'est une réflexion qui est plutôt métropolitaine, et pas simplement marlienne. C'est pour cela que cela n'avance pas si vite. Pour votre question Madame MOGUEN plus précise, effectivement c'est une erreur de plume, cela arrive. Les leds et les remplacements de lampadaires ne concernent pas que la Grange aux Ormes, mais plusieurs quartiers. Mais d'abord la Grange aux Ormes parce qu'il y avait une urgence sécuritaire, c'est un ancien quartier qui n'a pas vu de réfection dans ce domaine-là, mais cela ne prendra pas la totalité du montant envisagé pour les leds. Il y a de nombreuses rues concernées, de mémoire cela représente juste un quart de la somme concernée. D'autres quartiers vont pouvoir en profiter. Monsieur MOREL, excusez-moi de vous dire, d'ailleurs vous le savez puisque vous l'avez dit dans votre intervention, vous confondez Débat d'Orientation Budgétaire et Budget. C'est intéressant d'ailleurs que les uns et les autres nous disent qu'il faut augmenter les recettes. Je vous rappelle que la seule manière d'augmenter les recettes, c'est d'augmenter les impôts. A moins que vous ayez d'autres solutions, je suis preneur. Mais vous avez le droit de passer votre tour cette fois et de le dire lors du budget et dire : voilà, j'ai trouvé une manière d'augmenter les recettes », pas de baisser les charges, d'augmenter les recettes. Si vous en avez une qui ne mobilise pas la hausse des impôts, vous me le direz. Et excusez-moi Monsieur MOREL, quand vous parlez de la contribution des Marliens aux impôts qui va évoluer, vous parlez comme la représentante du Rassemblement National lundi dernier à la Métropole. Parce que la Métropole lundi soir quand j'ai présenté le budget, n'a pas augmenté les impôts. C'est peut-être ça le plus important, nous proposons de ne pas augmenter les taux d'impôts dans ce DOB et donc ce sera j'espère effectif lors du vote du budget et nous proposons effectivement pour préparer les investissements d'avenir que tout le monde annonce forts, et si nous ne faisons pas d'emprunt maintenant c'est parce qu'effectivement nous savons que nous allons avoir besoin d'en faire et ce sera particulièrement costaud. C'est la raison pour laquelle je me réjouis à la fois du faible taux d'endettement de notre ville et que nous préparons l'avenir de cette manière, et nous le préparons de

la bonne manière parce que ce sera fait en fonction des études qui nous permettront de nous dire comment il faut faire et de quelle manière. D'ailleurs si j'en crois le quotidien local, il y avait les articles sur Moulins-Lès-Metz et Montigny-lès-Metz expliquant qu'ils étaient un peu sur le même rythme que nous pour préparer des investissements, comme quoi nos voisins empruntent peu ou prou avec leurs contraintes propres la même voie que nous, je trouve que nous allons dans le bon sens. Concrètement Monsieur ROSE, la salle de répétition n'est pas au programme cette année, parce que nous aurons à évaluer cet aspect des choses. On espère que lorsque la pandémie sera finie, que nous connaissons exactement les besoins mais les études sont faites et si demain, il faut faire une nouvelle salle de répétition, nous pourrions la faire très rapidement, puisque nous avons déjà le plan, les coûts, à actualiser certainement. Je voudrais aussi faire une mise au point, je ne veux pas ni froisser, ni pointer du doigt les uns et les autres, en ce qui concerne les économies d'énergie, je prends l'exemple du centre socioculturel Gilbert Janssem, nous avons fait 2 millions d'euros d'investissements, mais pour la rénovation sur les 2 millions, il y avait 1 200 000 euros uniquement pour faire baisser la facture énergétique. Alors si on le fait en pourcentage, on peut dire qu'on l'a réduit de presque 60 %. Nous sommes passés de 22 000 à 8 000 euros par an. Je vous laisse simplement réfléchir, 1 200 000 euros d'investissements pour gagner 14 000 euros à l'année ! En termes d'amortissement, on fait mieux ! Je ne voudrais pas qu'on présente aux citoyens une sorte de miroir aux alouettes, je ne voudrais pas qu'on dise : ils ne font pas de rénovation parce que ça nous permettrait de payer moins cher. Oui, ça nous permet de payer moins cher, mais ce n'est pas intéressant en termes pécuniers, l'exemple que je viens de donner le démontre, par contre pour le bilan carbone, ok, il faut le faire. On est bien d'accord. Mais je ne voudrais pas que les citoyens aient la sensation qu'en faisant la rénovation énergétique, on ferait des économies extraordinaires. Je continue. Page 18, nos charges à caractère général augmentent de 18 %. Oui. A cause de la facture énergétique. Oui. La facture énergétique a évolué à plus de 65 % à Metz, à la Métropole et à Marly. Si nous n'avions pas cette hausse de facture énergétique, et c'était avant l'agression de la Russie vis-à-vis de l'Ukraine, la hausse de nos charges à caractère général serait de 2,85 %. Vous avez votre réponse Cher Monsieur MOREL. Je me souviens même du visage des adjoints quand je leur ai dit ce qu'on allait devoir payer au niveau des fluides et tout ce à quoi ils devaient renoncer pour pouvoir assumer la facture énergétique. Je ne veux pas donner de conseil aux oppositions, mais si à l'occasion d'un débat d'orientation budgétaire, je ne dis pas d'un budget, mais d'un débat d'orientation budgétaire, vous pouviez effectivement faire des propositions, il y en a eu ici ou là, mais si vous pouviez faire un peu plus l'effort de faire des propositions alternatives, peut-être intéressantes, franchement nous les reprendrions, nous en avons déjà repris certaines fois. Ce n'est peut-être pas assez pour les uns et les autres, on essaie de s'améliorer. Ensuite, pour notre collègue Maire d'Hagondange, cela dépend de quand nous recevons le compte de gestion du Trésorier Payeur. Nous ne l'avons pas reçu. Cela veut dire que nous n'avons pas le même. Pour l'instant, mes services me disent que nous sommes toujours au stade des estimations et que même à l'heure d'aujourd'hui, on ne pourrait ni faire un budget parce que nous n'avons pas tous les éléments et même pas faire le compte administratif. Je parle bien de Marly. Comme je connais bien la Maire d'Hagondange, je lui poserai la question. Pour moi, il doit y avoir une problématique de délais de réception d'éléments. Enfin pour finir, pour la bonne compréhension des uns et des autres, je suis toujours intéressé par les classements et j'ai regardé celui des « villes où il fait bon vivre ». Je ne veux pas être désagréable avec des communes de la Métropole, et pas trop désagréable avec ceux qui font ce type de classement, parce que ce sont des Parisiens. J'ai regardé et vous comprendrez tous, puisque vous êtes tous Mosellans, il se trouve qu'Hayange, la ville d'Hayange est devant Marly. Mais pourquoi ? Déjà quand on dit cela, on pose la problématique ! Connaissez-vous un Mosellan qui doit choisir entre Hayange et Marly, choisirait Hayange ? Donc je me suis posé la question. Comment font-ils leur classement ? Hayange possède une gare. C'est le cas d'ailleurs avec Peltre, première pendant longtemps, mais dans une autre catégorie de villes. Les villes qui ont une gare sont surclassées. Les villes qui ont un hôpital sont aussi surclassées. Nous avons évolué cette année, savez-vous pourquoi ? Parce que pour la première fois, ils ont évalué dans leur classement le prix des biens immobiliers. Avant ce n'était pas le cas. C'est aussi une indication. Si cela se vend de bonne manière, à un haut niveau, cela veut dire que la ville est attractive. Nous sommes à un quart d'heure de la gare, nous n'avons pas d'hôpital, nous y sommes en 10 mn. Mais ce n'est pas sur notre ban communal. Alors on est mauvais vis-à-vis de ce classement de Parisiens. Donc tant que nous n'aurons pas de gare, d'hôpital, je crois qu'on sera toujours derrière Hayange. Vous avez la réponse.

M. ROSE : Hagondange n'avait pas le rapport du percepteur. Mais je pense qu'on peut se passer du rapport, parce que lorsque vous, vous envoyez à Verny, ils ne vous changent pas tout quand même ! ? Vous êtes sérieux, vous avez tout envoyé et ils entérinent.

M. HORY : Monsieur ROSE c'est un mystère, on va essayer de l'éclaircir et je pense qu'à la prochaine séance, on saura pourquoi Hagondange a pu faire le compte administratif, et pourquoi toutes les autres communes de Moselle ne l'ont pas fait. Véronique vous avez noté, vous avez un travail à faire. J'ai juste essayé de donner une explication qui me paraissait plausible.

Le conseil municipal **PREND ACTE** du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2022, et **AUTORISE** le maire à joindre le rapport d'orientation budgétaire.

1.4 - **FINANCES LOCALES**

Demande de financement au titre du Plan de relance 2020-2022 – continuité pédagogique et soutien à la transformation numérique de l'enseignement

Rapporteur : Madame CASCIOLA

La ville de Marly envisage d'acquérir plusieurs équipements numériques, ainsi que les services et ressources numériques associés, et de procéder à leur installation dans les trois écoles élémentaires :

- Ecole élémentaire Ferry
- Ecole élémentaire Freinet
- Ecole élémentaire Henrion

A cet effet, la collectivité est éligible aux financements de la Région académique de Grand Est, dans le cadre du Plan de relance 2020-2022 lancé par l'Etat – continuité pédagogique et soutien à la transformation numérique de l'enseignement.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à solliciter des financements auprès de la Région académique Grand Est, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Montant des investissements : 20 466.00 € TTC

- Volet équipement : 14 466.00 € TTC
- Volet services et ressources numériques : 6 000.00 € TTC

Plan de relance 2020-2022 lancé par l'Etat – continuité pédagogique : 10 233.00 € (50 %)

Participation financière minimum restant à la charge de la ville : 10 233.00 € (50 %)

La part non subventionnée sera financée par les fonds propres de la commune.

Calendrier prévisionnel du déploiement :

- Date prévisionnelle de début de déploiement : le 01/06/2022
- Date prévisionnelle de fin de déploiement : le 01/12/2022

Pris avis de la commission finances du 22 février 2022,

L'exposé de son rapporteur entendu,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE**

- d'**APPROUVER** l'acquisition de plusieurs équipements numériques dans les écoles primaires, ainsi que les services et ressources numériques associés, ainsi que leur installation dans les écoles concernées, pour un montant total de 20 466.00 € TTC,

et d'**AUTORISER** le Maire à :

- **SOLLICITER** le versement d'une subvention d'un montant de 10 233.00 € auprès de la Région académique Grand Est pour l'acquisition d'équipements numériques, des services et ressources numériques associés, ainsi que leur installation dans les 3 écoles élémentaires Ferry, Freinet et Henrion.

- **ADOPTER** le plan de financement comme suit :

Plan de relance 2020-2022 lancé par l'Etat – continuité pédagogique : 10 233.00 € (50 %)

Participation financière minimum restant à la charge de la ville : 10 233.00 € (50 %)

La part non subventionnée sera financée par les fonds propres de la commune.

- de **SIGNER** la convention financière ci-annexée avec la Région académique Grand Est.

1.5 - FINANCES LOCALES

Demande de subvention pour l'acquisition de mobilier pour l'inclusion numérique

Rapporteur : Mme CASCIOLA

La ville de Marly envisage l'acquisition de mobilier afin de le mettre à disposition du Centre Socioculturel Gilbert JANSEM et plus particulièrement au service du Conseiller Numérique France Services œuvrant dans ses lieux.

Cet appel à subvention est ouvert uniquement aux collectivités, ce qui explique pourquoi le Centre Socioculturel n'a pas pu y concourir.

La Préfecture de Moselle sélectionnera les collectivités qui auront droit à un financement sur la base de priorités territoriales. Les commandes sont 100% subventionnées par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) et c'est la Collectivité Territoriale qui reçoit la subvention correspondante.

Dans un troisième temps, la collectivité contractualise, sous forme de prestation de service, avec le fabricant. La collectivité choisit le fabricant sur le site de l'ANCT qui est le plus proche géographiquement ce qui est une bonne action en faveur du commerce local.

La ville de Marly conditionnera à la réalisation de l'opération, la perception de la subvention.

Montant des acquisitions :

- la « maisonnette » (qui serait utilisé comme kiosque libre-service) : 3.000€ T.T.C
- le chariot d'inclusion numérique : 3.000€ T.T.C

Soit un total de : 6.000€ T.T.C

Subvention de l'ANCT : 6.000€ T.T.C

Pris avis de la commission finances du 22 février 2022,

L'exposé de son rapporteur entendu,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** d'**APPROUVER** l'acquisition de mobilier pour l'inclusion numérique et d'**AUTORISER** le Maire à :

- **SOLLICITER** le versement d'une subvention d'un montant de 6.000 € auprès de l'ANCT pour l'acquisition de mobilier pour l'inclusion numérique.

- **ADOPTER** le plan de financement comme suit :

Montant de l'opération : 6.000 € T.T.C.

- Subvention de l'ANCT : 6.000 € (100 %)

- de **SIGNER** la convention de prestation de service à venir avec le fabricant.

1.6 - FINANCES LOCALES

Demande de financement pour la réfection totale des fenêtres et ouvrants au multi-accueil

Les Loupiots - Rapporteur : Mme CASCIOLA

La ville de Marly envisage la réfection totale des fenêtres et ouvrants au multi-accueil Les Loupiots.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 28 503,76 € H.T.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à solliciter des financements auprès l'Etat selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Montant des travaux : 28 503,76 € H.T.

Etat – DETR/DSIL 2022 14 252,38 € (50 %)
Participation financière minimum restant à la charge de la ville : 14 252,38 € (50 %)

La part non subventionnée sera financée par les fonds propres de la commune.

Pris avis de la commission finances du 22 février 2022,

L'exposé de son rapporteur entendu,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE d'APPROUVER** la réfection totale des fenêtres et ouvrants au multi-accueil Les Loupiots et d'**AUTORISER** le Maire à :

- **SOLLICITER** le versement d'une subvention d'un montant de 14 252,38 € auprès de l'Etat au titre de la DETR/DSIL 2022 pour la réfection totale des fenêtres et ouvrants au multi-accueil Les Loupiots

- **ADOPTER** le plan de financement comme suit :

Montant des travaux : 28 503,76 € H.T.

Etat – DETR/DSIL 2022 14 252,38 € (50 %)
Participation financière minimum restant à la charge de la ville : 14 252,38 € (50 %)

La part non subventionnée sera financée par les fonds propres de la commune.

1.7 - FINANCES LOCALES

Communication des décisions prises par le Maire Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du conseil municipal en date du 30 juillet 2020, donnant délégation au Maire pour certains domaines de sa compétence,

CONSIDERANT que les décisions prises par le Maire, dans le cadre de cette délégation, doivent faire l'objet d'une communication au Conseil,

L'exposé de son rapporteur entendu,

DECLARE avoir reçu communication de la décision suivante, prise par le Maire :

REPertoire DES DECISIONS 2022

01	Signature des conditions générales d'utilisation du guichet numérique des autorisations d'urbanisme	04/01/2022	ID
02	Marché public d'assurances / Décision d'attribution lot 1 Assurances Incendie divers dommages aux biens	27/01/2022	MP
03	M2018-30 / Contrat de maintenance et d'assistance à l'utilisation des progiciels Finances – RH / Avenant 3	07/02/2022	MP

M. NOWICKI : Ce n'est pas une question. Cela concerne le point suivant. J'anticipe juste un petit peu. C'est la cession de parcelle par la Papeterie Foncière. Etant donné que j'habite le quartier, je veux éviter tout conflit d'intérêt, même si juridiquement je n'en ai pas et je préfère ne pas participer ni au débat, ni au vote, tout simplement.

2.1 - DOMAINE ET PATRIMOINE

Cession à l'euro symbolique de parcelles par « La Papeterie Foncière » à la commune de Marly – Rapporteur : M. LISSMANN

L'ensemble des ouvrages du lotissement « Les hameaux de la Papeterie » qui ont vocation à intégrer le domaine public communal étant achevé et en conformité, la Société « La Papeterie Foncière » a sollicité la commune pour lui rétrocéder les emprises foncières relevant de sa compétence.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

VU la délibération de Metz Métropole en date du 18 décembre 2017 relative au transfert, au 1er janvier 2018, de la compétence voirie et espaces publics des communes à la Métropole,

CONSIDERANT la demande de rétrocession formulée par la Société « La Papeterie Foncière » portant sur des emprises du lotissement « Les hameaux de la Papeterie » à Marly,

CONSIDERANT l'avis favorable rendu par les services techniques quant à cette de d'intégration dans le domaine public communal,

M. SURGA : Oui, merci. Chers collègues, je voudrais attirer l'attention sur le fait on est d'accord sur l'idée. Donc c'est une question complémentaire. Attirer l'attention sur le fait que les espaces verts sont plutôt en mauvais état actuellement et que ça mérite peut-être d'être revu. C'est ce que nous avons comme témoignage, notamment les arbres, l'engazonnement. Et je pense que ça peut peut-être coûter un peu plus cher que l'euro symbolique bien sûr, mais un peu plus en termes d'entretien. Alors donc dites-nous qui va entretenir.

M. LISSMANN : Nous avons trainé un peu pour le passer au conseil municipal, mais cela fait des mois et des mois qu'on a tout réceptionné physiquement sur le terrain et à l'époque, quand on a fait le tour et même deux fois, les arbres en mauvais état ont été remplacés, le gazon a été refait et actuellement ce sont déjà nos services qui font l'entretien.

Pris avis de la commission finances du 22 février 2022,

L'exposé de son rapporteur entendu,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, Monsieur NOWICKI ne prenant pas part au vote et s'étant retiré, à l'unanimité des votants, **DECIDE**

D'ACQUERIR auprès de la Société « La Papeterie Foncière » les emprises du lotissement « Les hameaux de la Papeterie » relevant de la compétence communale et cadastrées comme suit :

- section 49 n°1903 (490 M²)
- section 49 n° 2027 (79 M²)
- section 49 n° 2022 (362 M²)
- section 49 n° 2021 (276 M²)
- section 49 n° 2014 (122 M²)
- section 49 n° 1999 (95 M²)
- section 49 n° 1998 (107 M²)
- section 49 n° 1980 (136 M²)
- section 49 n° 1979 (112 M²)
- section 49 n° 1956 (137 M²)
- section 49 n° 1938 (83 M²)
- section 49 n° 843 (78 M²)
- section 49 n° 1948 (666 M²)

D'INTEGRER dans son domaine public les parcelles précitées.

DE REALISER cette transaction sur la base de l'euro symbolique

D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails et à signer tous documents y afférents.

2.2 - DOMAINE ET PATRIMOINE

Adjudication Locaux Mairie Annexe- Précisions des conditions de la vente

Rapporteur : M. LISSMANN

Le Maire informe l'assemblée municipale que le local de la mairie annexe, sis 15 rue Costes et Bellonte, Assiette foncière Section 32 Parcelle 208 LOT N° UN (1) / Mesurage Loi Carrez : 56,42 m² Montant de la mise à prix : 100 000.00 euros, va être vendu aux enchères publiques par voie d'adjudication amiable.

Selon les articles L 2111-1 et L 2111-2 du Code général de la propriété des personnes publiques, la mairie annexe appartient au domaine public. Aussi, pour pouvoir céder le local actuel, l'assemblée doit se prononcer sur les conditions de la vente.

Selon l'article L2544-17 du Code général des collectivités territoriales, pour les ventes publiques aux enchères, le maire est assisté de deux conseillers municipaux et avertit le receveur municipal. Le maire peut même ordonner que le receveur municipal soit présent.

Selon l'article L2544-18 du Code général des collectivités territoriales, les réclamations relatives aux opérations qui précèdent l'adjudication ou à l'adjudication elle-même sont, au plus tard le jour de l'adjudication, adressées au maire soit par écrit, soit par déclaration orale prise en procès-verbal.

Les réclamations sont jugées par le maire et les deux conseillers municipaux assistants, à la majorité des voix.

Un recours contre leur décision est ouvert à l'intéressé dans les trois jours de sa notification.

Le recours est jugé par le conseil municipal.

La commune expose les conditions de la vente :

- La vente aura lieu sous les conditions ordinaires et de droit en pareille matière,
- Le bien immobilier sera au jour de la vente libre de toute location et occupation,
- Le transfert de propriété aura lieu à compter du jour de l'adjudication,
- L'entrée en jouissance sera fixée à la date du paiement intégral du prix,
- Les impôts, contributions et autres charges de toute nature auxquels les biens sont et pourront être assujettis, seront à la charge de l'adjudicataire à compter du jour de l'entrée en jouissance, le tout sous réserve de ce qui est dit ci-après :
- Il sera précisé que l'adjudicataire devra dès le prononcé de l'adjudication,
- Faire assurer le bien dont il se sera porté acquéreur,
- Acquitter les charges de copropriété pour lesquelles il sera fait application des dispositions légales et réglementaires comme suit :

Article 6-2 du décret du 17 mars 1967 modifié, lequel dispose :

« A l'occasion de la mutation à titre onéreux d'un lot :

- 1) Le paiement de la provision exigible du budget prévisionnel, en application du troisième alinéa de l'article 14-1 de la loi du 10 juillet 1965 incombe au vendeur.
- 2) Le paiement des provisions des dépenses non comprises dans le budget prévisionnel incombe à celui, vendeur ou acquéreur, qui est copropriétaire au moment de l'exigibilité.
- 3) Le trop ou moins perçu sur provisions révélé par l'approbation des comptes est porté au crédit ou au débit du compte de celui qui est copropriétaire lors de l'approbation des comptes. »

Paiement du prix :

- Le prix d'adjudication sera payable au plus tard dans les deux mois de l'adjudication,
- Il produira intérêts au taux de 2% l'an à compter de l'adjudication, et en cas de retard au taux de 5% l'an à compter de la date de l'expiration du délai de deux mois ci-dessus,
- En cas de paiement dans les deux mois de l'adjudication, il ne sera dû aucun intérêt,
- Les paiements auront lieu en l'étude du notaire chargé de l'adjudication.

La commune fixe les conditions pour enchérir :

- Ne seront admises à porter des enchères que les personnes qui auront procédé préalablement à l'adjudication et au plus tard 24 heures avant l'adjudication à un virement d'une somme de dix mille euros (10 000.00 €) en la comptabilité de l'Office Notarial République de JARNY étude de Maître Justine GERARD - COSTELLA et Maître Julie CREMONE).

La commune fixe le lieu et la date de l'Adjudication :

- En mairie, 8 rue des Ecoles, 57155 MARLY
- La date de l'adjudication pourra se tenir à partir du 9 mai 2022.
- L'adjudication pourra être reportée sine die en cas d'aggravation du contexte sanitaire,
- Les enchères se feront à l'extinction des feux. Le montant minimal des enchères sera de mille euros (1 000 €).

La commune précise les modalités de l'annonce de l'adjudication :

- L'annonce de l'adjudication sera faite par une insertion légale et deux insertions restreintes dans un journal d'annonces légales.

La commune précise le déroulement des visites :

- Les visites seront assurées par un membre du personnel communal ou représentant de la collectivité locale et les clés de l'immeuble vendu resteront en possession de la Commune de Marly jusqu'à l'entrée en jouissance de l'adjudicataire.

La commune énonce les modalités complémentaires :

- Dans le cas où la mise à prix n'est pas couverte, il est possible de baisser le prix par enchère de 1000€.
- Le prix de la vente sur baisse est fixé à 70 000€

Frais – débours et droits d'enregistrement :

- L'adjudicataire paiera en sus du prix d'adjudication la totalité des frais d'acquisition comprenant :
 - Le coût du cahier des charges et les frais de mise en vente,
 - Les frais, droits et émoluments du procès-verbal d'adjudication.
- Une provision sur frais d'un montant de 2 500.00 euros sera à verser par la commune afin d'acquitter les frais à engager préalablement à l'adjudication.
- En l'absence d'adjudicataire, les frais engagés au titre de l'adjudication, coût du cahier des charges, frais de mise en vente (publicités, affiches et autres) et le coût du procès-verbal constatant l'absence d'enchérisseur resteront à la charge définitive de la commune.

VU l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur les conditions de la vente d'un bien immobilier pour les communes de plus de 2000 habitants,

VU les articles L 2111-1 et L 2111-2 du Code général de la propriété des personnes publiques,

VU l'article L.3221-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques,

VU les dispositions du livre III, du titre VI du Code civil relatif à la vente,

VU l'estimation de la valeur vénale du bien établie le 4 mars 2021 par la Direction Régionale des Finances Publiques,

VU le règlement de copropriété transmis par l'office public de l'habitat de Metz Métropole,

VU le classement du bien en zone UBb du PLU de la commune,

VU l'avis de la commission financière du 22 février 2022,

M. LISSMANN : C'est la troisième fois que nous passons ce point. Nous avons eu une défection de la notaire, nous avons dû prendre une nouvelle notaire et de ce fait, nous n'étions plus dans les dates. Le reste n'a pas changé.

M. NOWICKI : Alors en lisant effectivement, vous nous dites il y a une défection de notaire. Alors je suis étonné qu'on ait pris un office notarial sur Jarny. Je n'ai rien contre Jarny. C'est une ville qui n'est déjà pas dans le département. Il faut savoir qu'ici on a un droit local qui n'existe pas là-bas.

M. LISSMANN : Nous avons le droit. Si nous avons pris un notaire sur Jarny, c'est par que c'est une nouvelle étude notariale, avec un nouveau notaire disponible. Aujourd'hui, vous dans l'immobilier vous devez bien avoir les mêmes problèmes qu'on peut avoir avec la disponibilité des notaires. Nous avons des délais à ne plus finir.

M. NOWICKI : Non. Je suis désolé de vous contredire. On a des délais très raisonnables pour contacter des notaires. L'adjudication a lieu quand ? C'est pas demain ?! Donc je suis étonné qu'on n'ait pas trouvé de notaire.

M. HORY : Il y a la date de l'adjudication. Ceci dit, au moins, nous allons faire avancer les choses, parce que le précédent notaire n'était pas des plus rapides.

M. LISSMANN : C'est elle qui s'est désistée en dernière minute. Et j'ai oublié quand même de préciser que c'est toujours Madame MOGUEN et Monsieur MADELLA qui seront les conseillers municipaux désignés pour accompagner le maire. Cela n'a pas changé.

M. NOWICKI : Bon. Je suis quand même étonné. Une autre question Monsieur le Maire, je vous avais interrogé le 27 septembre, au conseil municipal, concernant l'estimation faite par les services fiscaux, concernant ce bien. Bon, comme à votre habitude, vous m'avez vite répondu, sans me répondre vraiment. Alors je vais vous reposer à nouveau la question. Je vous ai demandé l'estimation des Domaines, dans un but bien précis. Dans cette estimation des Domaines on a deux valeurs vénales. Quelle est la mauvaise valeur vénale tout simplement ?

M. HORY : Vous avez eu le document, depuis longtemps.

M. NOWICKI : Tout à fait. Avec deux valeurs vénales différentes.

M. HORY : Et donc ?

M. NOWICKI : Et donc quelle est la mauvaise ? On tient compte de quelle valeur vénale ? Vous avez deux chiffres différents ?

M. HORY : Sur l'évaluation des Domaines ?

M. NOWICKI : Tout à fait. C'est pour ça que je vous ai interrogé, vous ne m'avez pas répondu, donc je me permets de reposer à nouveau la question.

M. HORY : Je n'ai que 70 000 euros en tête. C'est le montant minimum que nous souhaitons vendre.

M. NOWICKI : Alors moi j'ai encore deux chiffres différents. Vous parlez de 70 000, j'ai deux chiffres différents. Le document je l'ai Monsieur le Maire. C'est pas un problème. Je ne demande pas le document. Je demande simplement quelle valeur vénale va être prise en compte. On a deux valeurs différentes.

M. SURGA : Monsieur le Maire, c'est passé en commission, vous avez fait la réponse. La réponse n'est pas cohérente avec ce qui a été fait. Donc cherchez...

M. HORY : Nous allons passer aux voix et vous aurez la réponse plus tard. La valeur vénale par les Domaines c'est 67 000 euros, Monsieur NOWICKI est en train de me dire qu'il y a deux montants.

M. NOWICKI : Ouiiii. Alors vous avez le document...c'est pour ça que je voulais avoir le document pour qu'on s'explique. Il n'y a rien de mal. Voyez pas le mal. Vous regardez en première page, valeur vénale 67 000 hors taxe. C'est le début. Vous avez différents points, descriptif du bien, je vais pas tout vous lire, et à la fin vous avez détermination de la valeur vénale 68 000 euros.

M. HORY : Mon dieeeeeuuuu, mon dieu les Domaines ont fait une erreur et ont indiqué deux chiffres, à savoir 67 000 à 68 000 sur la même feuille. Et nous, on veut vendre au minimum à 70 000 euros.

Nous avons éclairci la problématique et honte aux Domaines d'avoir établi ce document de cette manière-là.

M. NOWICKI : Vous nous précisez des documents avec des chiffres qui sont erronés. Quel chiffre vous prenez ?

M. HORY : Je pense qu'il faudrait que vous écriviez aux Domaines, expliquez toute cette problématique. Je comprends effectivement votre émoi, nous allons quand même voter, quand bien même les Domaines ont mis deux chiffres différents. De toute façon, nous voulons vendre au-dessus des chiffres mentionnés comme nous avons toujours vendu à Marly.

M. NOWICKI : Je peux finir mon explication ? Je peux donner une explication de vote ? Bien écoutez en début de séance vous nous dites 70 000, après vous dites 67 000, après vous dites 68 000, il y a un flou artistique.

M. HORY : Ça c'est votre explication biscornue. On veut vendre à 70 000 euros minimum. Si les Domaines se sont trompés dans le même document à 1000 euros près et de toute façon en dessous de notre prix de vente, et bien tant pis. Nous allons avancer, pas rester procéduriers comme vous l'êtes. C'est l'exemple typique de votre manière d'être. Il y a des élus qui veulent faire et il y en a qui veulent défaire. Vous êtes dans cette deuxième catégorie. C'est une adjudication. La mise à prix va même être à 100 000 euros. On espère juste que les propositions seront au-dessus de 70 000 euros.

L'exposé de son rapporteur entendu,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité par 28 voix pour, 4 contre (MM. NOWICKI, MOREL, SURGA, Mme LOUIS), **DECIDE**

D'ABROGER la délibération du conseil municipal du 27 septembre 2021 n°80/2021 portant sur l'adjudication des locaux de la Mairie annexe.

DE DESIGNER Madame Céline MOGUEN, et Monsieur Alain MADELLA, conseillers municipaux et membres de la commission des affaires foncières, afin d'assister le Maire, lors de l'adjudication publique ; (en cas d'empêchement ceux-ci seront remplacés par un autre conseiller membre de ladite commission).

DE CONFIER à l'Office Notarial République de JARNY étude de Maître Justine GERARD - COSTELLA et Maître Julie CREMONE, la mise en œuvre de la vente publique en conséquence.

D'AUTORISER le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

2.3 - DOMAINE ET PATRIMOINE

Convention de servitudes URM pour liaison souterraine 63 Kv ALGER-DEBONNAIRE

Rapporteur : M. LISSMANN

Le Maire informe l'assemblée municipale que la société URM a transmis sa convention de servitudes en vue de la reconstruction de la ligne électrique de 63 000 volts entre les postes ALGER-DEBONNAIRE, il y a lieu de constituer une servitude de passage sur 5 parcelles sises sur la commune de Marly.

Section	Numéro Parcelle	Lieux-Dits	Nature des Cultures
34	141	Fort Saint Privat	Friche + route
34	125	Aboutissant sur av. de Gra.	Friche + route
33	244	Pièce de Douze Jours	Friche
33	250	Pièce de Douze Jours	Friche
33	346	Rue du Stade	Route

La société URM pourra y exploiter les droits mentionnés dans la convention et versera au propriétaire une indemnité, à titre de compensation forfaitaire des préjudices de toute nature résultant pour celui-ci de l'exercice de droits reconnus à l'article 1^{er} de ladite convention, une indemnité unique de 1 782 € (mille sept cent quatre-vingt-deux euros),

Cette indemnité se décompose de la façon suivante :

- souterrain : 1 782 euros,
- coupe et abattages d'arbres : compensation par replantation au titre de l'article 1^{er} point 4 de ladite convention selon décompte joint.

La mise en œuvre sera faite en collaboration avec les services des espaces verts de la commune.

Il est proposé une convention de servitudes

Entre

URM SA au capital de 10 040 000 €, immatriculée au RCS de Metz sous le numéro 497 833 418, dont le siège social est à 57000 Metz, 2 bis Ardant du Picq et représentée par Monsieur le Directeur Général, dûment habilité à cet effet, désignée ci-après par l'appellation « URM » d'une part,

Et

Commune de Marly, représentée par Monsieur Thierry HORY, en qualité de Maire, 8 rue des Ecoles 57155 MARLY désigné ci-après par l'appellation « le propriétaire » d'autre part,

M. LISSMANN : Concernant les abattages d'arbres, j'ai regardé dans le détail, il y a un chêne qui est coupé, pas plus. Tout le reste c'est sous les chaussées. C'est vraiment l'étude de moindre impact qui a été choisie par l'UEM. Ils passent dans la base, ils ont évité au maximum de passer au travers des arbres.

Mme MOGUEN : Je me demandais juste, comme ça passe vraiment à côté du Fort St Privat, c'est quand même un patrimoine de la ville, est-ce qu'il y a un risque pour ce patrimoine ce genre de travaux ?

M. LISSMANN : C'est une ligne souterraine, même de haute tension, c'est courant. Il y a une distance de chaque côté parce que le câble chauffe un peu, donc on ne peut pas mettre des réseaux, surtout par exemple des réseaux polyéthylène gaz trop près, mais sorti de cela, il n'y a aucun risque.

L'exposé de son rapporteur entendu,

VU le code de l'énergie, notamment ses articles L323-3 et suivants et R323-1 et suivants ;

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

VU le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Laurent Touvet, préfet de la Moselle ;

VU la demande du 10 septembre 2021 présentée par la société URM, en vue de la déclaration d'utilité publique des travaux d'établissement de l'ouvrage dit « reconstruction de la liaison souterraine 63 Kv Alger-Débonnaire » ;

VU le changement de dénomination sociale et de marque de la société URM, devenue la société Réséda à compter du 1^{er} janvier 2022 ;

VU les résultats de l'enquête administrative et de la consultation du public qui s'est déroulée du 25 octobre au 8 novembre 2021 ;

VU le rapport du 20 janvier 2022 du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Grand Est, auquel est annexé le plan du tracé retenu lors de l'instruction administrative de la demande ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment son article L. 2122-4,

CONSIDERANT que les parcelles à grever d'une servitude correspondent majoritairement à des voiries communales, pour lesquelles des formalités de transfert sont en cours auprès de L'Eurométropole,

Après avis favorable de la commission finances du 22 février 2022,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE**

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant, à signer la convention avec l'URM. La convention prendra effet à la date de signature par les parties.

DE CHARGER Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

2.4 - DOMAINE ET PATRIMOINE

Convention de prestations de services avec l'Eurométropole de Metz pour la compétence entretien voirie – Rapporteur : M. LISSMANN

Le Maire rappelle à l'assemblée municipale que depuis le 1^{er} janvier 2018, l'Eurométropole de Metz dans le cadre de ses nouvelles compétences, assure l'entretien de la voirie.

Elle est compétente en matière de gestion de Voirie « création, aménagement et entretien de voirie ; signalisation ; parcs et aires de stationnement » et « création, aménagement et entretien des espaces publics dédiés à tout mode de déplacement urbain ainsi qu'à leurs ouvrages accessoires ».

En contrepartie des prestations exercées par la commune de Marly pour son compte, l'Eurométropole de Metz lui verse une participation financière annuelle fixée à 142 839 € depuis le 1^{er} janvier 2018.

La convention initiale arrivant à échéance au 31 décembre 2021, il convient de reconduire le dispositif via l'adoption de la convention jointe au présent rapport.

VU la loi n°2014-58 du 27 mars 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

VU la loi n°2017-257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5217-1 et L 5217-2,

VU la délibération du conseil municipal de MARLY en date du 4 mai 2017 se prononçant favorablement à l'adoption du statut de Métropole au bénéfice de Metz Métropole,

VU la délibération du conseil de communauté de Metz Métropole en date du 18 décembre 2017 concernant le passage en métropole et les consistances et modalités de gestion des compétences « voirie » et « espaces publics » transférées au 1^{er} janvier 2018,

CONSIDERANT que le service de voirie de la ville de Marly reste opérationnel dans l'attente de la mise en place définitive de l'organisation du service par l'Eurométropole de Metz,

CONSIDERANT le montant définitif fixé par la Commission Locale de l'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) en septembre 2018,

Pris avis de la commission finances du 22 février 2022,

Mme MOGUEN : Oui donc on s'est aperçu qu'il y a beaucoup de poids lourds qui, du fait de l'interdiction à Augny et sur la RD5, se garent maintenant partout à Marly et notamment donc sur les voiries et les ZAC commerciales. Je voulais juste savoir que comptez-vous faire par rapport à ce problème, sachant que la zone logistique de Frescaty est amenée à se démultiplier puisqu'il y a une dizaine d'autres parcelles qui sont en cours de commercialisation d'après l'état initial de l'environnement, donc on peut s'attendre à beaucoup, beaucoup, beaucoup d'autres poids lourds.

M. HORY : C'est hors sujet par rapport à la convention. Nous sommes bien d'accord. En d'autres temps quand j'étais dans l'opposition, on ignorait mon intervention et on passait au point suivant. Mais bon. C'était en d'autres temps. Nous sommes en 2022 et c'est intéressant effectivement votre intervention. Clairement, AMAZON sur ce point-là n'a pas respecté ce qu'il devait faire. La Métropole est en train de travailler avec AMAZON sur ce sujet pour régler ce problème. Il devrait y avoir un deuxième parking. Il y a déjà un parking pour les camions, mais pour l'instant la société en question met les remorques, alors que cela devrait être les camions. Je veux aussi relativiser parce qu'il s'agit d'une dizaine de camions en règle générale qui, pour l'instant, posent quelques soucis quand ils vont dans les zones d'activités, sur les parkings des entreprises. Quand ils sont dans le secteur du fort St

Privat, cela gêne un peu moins, mais c'est inadmissible. Je sais que la Métropole travaille d'arrache-pied. J'ai proposé moi-même une solution provisoire intéressante, j'attends que la Métropole la mette en pratique et je pense qu'ils vont le faire rapidement. Sinon, ce sera particulièrement problématique, en tout cas ma prochaine intervention à la Métropole, si on n'avance pas dans ce domaine. Par contre en ce qui concerne mon pouvoir de police en tant que Maire, les routiers, en même temps ce n'est pas de leur faute, mais ils sont verbalisés systématiquement. Ce n'est pas une solution. Il faut avouer aussi, si on ouvre le débat, qu'avant la mise en place de l'entreprise, que ce soit pour les gens plutôt favorables et les gens qui étaient contre, cela n'a pas été un sujet particulier, parce qu'un parking était prévu et il est un peu dévoyé par l'entreprise. On fera le nécessaire pour que cela avance. C'est en voie de règlement. Maintenant je n'ai pas de délai à vous donner.

M. NOWICKI : Alors Monsieur le Maire, je vais déjà vous rassurer. On va voter pour cette délibération. Mais excusez-moi, j'ai encore relevé une petite erreur de plume. C'est pas bien grave. C'est juste dans les conventions, les points qu'on voit, celle-ci et la suivante. C'est au niveau des signatures, il y a une inversion entre le maire de La Maxe et vous en tant que vice-président. Donc, voilà.

M. HORY : Nous demanderons aux services de la Métropole d'être plus attentifs.

L'exposé du rapporteur entendu,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir avec l'Eurométropole de Metz à compter du 1^{er} janvier 2022 pour une période de 1 an renouvelable 3 fois par tacite reconduction, pour assurer la continuité et la sécurité des compétences transférées en matière d'entretien de la voirie telles que définies dans ladite convention.

2.5 - DOMAINE ET PATRIMOINE

Convention de prestations de services avec l'Eurométropole de Metz pour la compétence ZAE (Zones d'Activité Economique) – Rapporteur : M. LISSMANN

Le Maire rappelle à l'assemblée municipale que depuis le 1^{er} janvier 2017, l'Eurométropole de Metz dans le cadre de ses nouvelles compétences, assure l'entretien et l'exploitation des ZAE.

Cette compétence concerne la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de l'ensemble des 27 zones d'activités économiques communautaires, dont pour Marly : les zones des Garennes, Maryse Bastié, St Ladre et Mermoz.

En contrepartie des prestations exercées par la commune de Marly pour son compte, l'Eurométropole de Metz lui versera une participation financière annuelle fixée à 32 690,00€.

La convention initiale arrivant à échéance au 31 décembre 2021, il convient de reconduire le dispositif via l'adoption de la convention jointe au présent rapport.

M. LISSMANN : C'est le même type de convention, vu juste avant. Il ne vous a pas échappé qu'il n'y a pas toutes les zones de Marly, parce que les zones qui existaient avant 2017 sont prises en charge intégralement par la Métropole, que ce soit la propreté hivernale ou propreté toute simple, ou la totalité, nous n'intervenons pas du tout, même pas pour le petit entretien. Je précise quand même, je ne sais pas où vous avez vu le maire de La Maxe, mais le Maire de La Maxe c'est le vice-président chargé des voiries et donc il est tout à fait normal qu'il signe la convention. Il est signataire.

M. SURGA : On constate que c'est des conventions qui font l'objet bien entendu des remarques qui ont été faites, mais il y a une remarque aussi dans le rapport de la Chambre. Je suppose que vous avez relevé également, les montants que vous faites mention ici, sont des montants semble-t-il qui seraient forfaitaires. Est-ce que vous confirmez cette information ? Est-ce que l'évolution de ces montants est une chose que vous connaissez ?

M. LISSMANN : Ce sont des montants forfaitaires qui ont été mis en place par la CLECT, en 2017, pour les zones d'activités et en 2018 pour le reste. C'est forfaitaire. Nous nous contentons d'envoyer une liste des travaux que nous avons faits, à la Métropole. En fin de compte, c'est un jeu d'écritures. C'est de l'argent qu'ils ne nous ont pas ponctionnés parce que nous continuons à faire l'entretien.

M. HORY : Il me semble que vous aviez posé une question similaire ou assez proche en commission finances et que vous avez eu une réponse.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5215-27 et L5216-7-1,

VU la délibération du 12 décembre 2016 du Conseil de Communauté de Metz Métropole fixant la liste des 27 zones d'activité économique communautaires au 1^{er} janvier 2017,

CONSIDERANT que la Ville de Marly est concernée pour ses zones d'activité économique Garennes – Maryse Bastié – St Ladre et Mermoz,

Pris avis de la commission finances du 22 février 2022,

L'exposé du rapporteur entendu,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir avec l'Eurométropole de Metz à compter du 1^{er} janvier 2022 pour une période de 1 an renouvelable 3 fois par tacite reconduction, pour la gestion et l'entretien des équipements et ouvrages publics des zones d'activité suivantes :

- Garennes
- Maryse Bastié
- St Ladre
- Mermoz

3.1 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

Intercommunalité

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement – exercice 2020

Rapporteur : M. LISSMANN

Depuis sa création, l'Eurométropole exerce en lieu et place des communes membres l'intégralité de la compétence assainissement comprenant toutes ses composantes relatives aux eaux usées et aux eaux pluviales. Cette compétence est exercée en lien avec HAGANIS, régie de l'Eurométropole de Metz.

La loi n°95-101 du 2 février 1995 et les décrets n°95-635 du 6 mai 1995 et n°2007-675 du 2 mai 2007 imposent à l'Eurométropole d'établir un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement qui, après avoir été présenté à son assemblée délibérante, doit être porté à connaissance des conseils municipaux des communes membres.

Pour information, la redevance assainissement en 2020 s'élève à 1,14 €/m³ (1,25 €/ m³ en 2019).

Les chantiers réalisés en 2020 à Marly sont :

- Rue du Pâquis et Rue des Ecoles pour un montant de 142 000 €,
- Hameau de la Roseraie et Rue de la Gare pour un montant de 70 000 €.

Le rapport peut être consulté sur le site officiel de l'Eurométropole de Metz, ou en utilisant le lien suivant :

<https://we.tl/t-3DR2x39QUg>

L'exposé du rapporteur entendu,

VU la loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L. 2224-5,
VU le décret n°2007-675 du 2 mai 2007 pris pour l'application de l'article L 2224-5 et modifiant les annexes V et VI du CGCT, relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services de l'eau potable et de l'assainissement,

VU le décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015 relatif aux modalités de transmission du rapport annuel précité,
VU la délibération du conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,
VU le rapport annexé à la présente délibération portant sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement pour l'exercice 2020,
CONSIDÉRANT la compétence de Metz Métropole en matière d'assainissement,
VU l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 23 novembre 2021,
CONSIDÉRANT que le rapport doit être porté à connaissance des conseils municipaux des communes membres,

Le conseil municipal **PREND ACTE** de la présentation du rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement.

3.2 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

Intercommunalité

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés – exercice 2020

Rapporteur : M. LISSMANN

La loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte a créé un article spécifique L 2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, portant sur le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets, destiné notamment à l'information des usagers.

L'Eurométropole exerce la compétence relative au service public de prévention et de gestion des déchets ménagers (collecte et traitement). Pour ce faire, elle s'appuie sur sa régie directe, à savoir la Direction de la Gestion des Déchets et la régie HAGANIS.

En synthèse, pour 2020, le ratio par habitant est de 272,4 kg d'ordures ménagères. En 2019, il était de 266,2 kg.

Le coût aidé TTC par habitant en 2020 est de 118,70 € (119,28 € en 2019).

Le rapport, après avoir été présenté à l'assemblée délibérante de l'Eurométropole, doit être porté à la connaissance des conseillers municipaux des communes membres.

Le rapport peut être consulté sur le site officiel de l'Eurométropole de Metz, ou en utilisant le lien suivant :

<https://we.tl/t-QfVkJ4Ax>

Mme MOGUEN : Oui, je voulais juste indiquer concernant les déchets que j'avais été un petit peu étonnée de ce que la Métropole ait beaucoup communiqué récemment sur le nouveau système de tri, mais sans communiquer jamais sur la réduction des déchets. Et alors je sais qu'HAGANIS a beaucoup investi dans des fours qui transforment les déchets en chaleur urbaine, mais tout de même, les emballages et les bouteilles sont souvent des matières plastiques et donc ce sont des matières faites à base d'énergie fossile. Donc je pense que communiquer sur la réduction des déchets ça aurait été ...alors moi j'ai trouvé assez choquant qu'il n'y ait pas eu de communication en parallèle sur la réduction des déchets. On ne peut pas juste trier.

M. HORY : Pour autant c'est un objectif de la Métropole depuis des années la réduction des déchets. C'est même une obligation. On leur demandera de communiquer.

Mme MOGUEN : Parce que là, effectivement, on se dit : ah bin très bien, c'est trié, donc je peux acheter ma bouteille en plastique, il n'y a pas de problème, maintenant tout va bien. C'est pas le cas. Donc je pense qu'il y a vraiment eu... enfin, moi j'ai trouvé ça assez choquant en fait et je pense, et j'aurais voulu votre avis par rapport à ça en tant que conseiller métropolitain, est-ce que tout ce qui est tarification incitative, c'est évoqué ? Par rapport aussi à la collecte des biodéchets, ce qui va devenir une obligation dans très peu de temps, je pense l'année prochaine ? Donc, là on ne voit rien venir, qu'en est-il ? Pour le moment, il y a quelques associations qui collectent les biodéchets et qui en font du compost. Evidemment c'est complètement ridicule de laisser ça à la charge des associations, il

faut un vrai ramassage hebdomadaire des biodéchets, ça se fait ailleurs, il n'y a pas de raison que ça ne se fasse pas dans notre métropole. Alors par ailleurs, moi, en termes de déchets, je réitère donc ma proposition de mettre en place un compostage communal qui sera en outre une belle occasion de sensibiliser sur la réduction des biodéchets. Donc là encore sur les déchets, il y a des leviers. Il faut une volonté politique, alors au niveau de la commune mais aussi au niveau de la métropole bien entendu et pourquoi ne pas donc créer avec tous ces leviers, pour ne pas créer, c'est une proposition que j'avais déjà faite, mais créer un poste en mairie dédié justement à mettre en œuvre, mettre en musique tous ces leviers et finalement, voilà.

M. LISSMANN : Je suis très surpris des chiffres quand je vois l'augmentation du tonnage des déchets par habitant. Parce que un des objectifs de la métropole c'est de réduire le taux de déchets par habitant. Je suis très content qu'ils aient quand même investi une grosse somme dans un système de tri beaucoup plus performant puisque l'on arrive maintenant à trier les plastiques fins et plein d'autres choses, qui ne partent plus à l'incinération. D'ailleurs on peut constater que votre poubelle de tri se remplit normalement beaucoup plus vite que la poubelle de déchets. C'est un plus. Si vous regardez dans le rapport quand même, on a diminué les tarifs de valorisation de 8% en janvier 2019, 14,8% en janvier 2020 et 24,7% au 1^{er} janvier 2021. C'est dû à une bonne gestion d'HAGANIS. Je pense que la métropole n'en fait pas assez pour réduire les déchets. C'est mon opinion personnelle en tant que membre du conseil d'administration d'HAGANIS.

M. ROSE : Oui, merci. Ce rapport est, enfin, je trouve qu'il est très intéressant. On remarquera que la baisse globale des déchets a été due en 2020 à l'arrêt du ramassage durant le confinement, mais aussi à la fermeture des déchetteries pendant la même période. Mais que finalement, et vous venez de le dire, c'est une forte hausse des ordures ménagères résiduelles que l'on constate. Et ça, c'est étonnant. Pourquoi ? Je pense que de nouveaux, parce qu'il faut s'interroger, il faut se demander pourquoi, donc de nouveaux comportements se sont créés et qui ne sont pas du tout vertueux. L'usage unique pendant le confinement. L'usage unique, le suremballage, la livraison à domicile en sont les principales raisons pendant le confinement et je crains que de mauvaises habitudes aient été prises et qu'elles ne perdurent. Et c'est ce qu'on constate encore aujourd'hui. Donc j'y ajouterai l'observation d'un certain relâchement de la part de nos concitoyens, relâchement qui serait accentué par la récente communication de la métropole concernant HAGANIS. La réduction de nos déchets, c'est une lutte de tous les jours. Et les communes, Marly, peuvent agir en ce sens par, par exemple, des campagnes d'informations. Alors Monsieur le Maire, je sais que vous aimez bien les bonnes notes. Si pour une fois dans votre vie, c'est une suggestion, vous ne visiez pas le 18 ou le 19/20, mais le zéro ! Le zéro pointé. Objectif zéro déchet. Zéro gaspi. Zéro plastique à usage unique. Alors, j'applaudirai dès demain. Je pense que la ville peut faire beaucoup sans attendre les orientations de la métropole, parce que finalement, vous êtes des suiveurs. Pas des initiateurs. Pas des fers de lance. La métropole le dit. Vous le faites. Exemple pour la trame noire. Notre groupe vous l'avait suggéré, c'était : oh là là c'est impossible, les citoyens vont faire la révolution. Après c'est : mais ça va être très très compliqué, il y a des zones et tout. Et aujourd'hui, la métropole s'étant penchée sur la question, c'est devenu formidable, même si vous avez déjà reculé puisque la trame noire est devenue une trame grise. Bon. Deuxième exemple : le compostage. Madame MOGUEN vous avait fait des propositions. C'était pas possible. La métropole va lancer des idées de biodéchets, vous allez foncer. C'est dommage, parce que notre ville, elle pourrait être exemplaire dans le sens qu'on prend en exemple. C'est ça aussi une ville attractive. Alors je répète des propositions de zéro plastique à usage unique, par exemple, oui je sais, vous avez distribué des gourdes. Mais est-ce suffisant ? Est-ce efficace d'ailleurs, si je vois certaines tables. Bien. Deuxième exemple, installation de compostes de quartiers. Parce qu'un composte municipal c'est vrai que c'est compliqué, puis le tonnage est vite atteint. Mais des compostes de quartiers, ça peut être intéressant et dernière et ultime proposition qui est liée, ça donnerait entre parenthèses l'occasion de relancer les comités de quartiers et la démocratie participative. Vous n'y pensez pas ?

M. HORY : Nous prenons en compte vos propositions qui sont tout à fait intéressantes, nous ne les remettons absolument pas en cause. Comme toujours, comme vous le savez, d'abord cet aspect des choses est de la compétence de la métropole, mais je suis d'accord avec vous qu'on peut être aussi un aiguillon dans la métropole sur ce sujet.

M. LISSMANN : Le compost, les composteurs, je pense, je verrai Patricia GREEN, pour que dans le prochain Echo de Marly ou le prochain Marly News, on incite déjà tous les habitants en maisons individuelles et dieu sait qu'il y en a beaucoup à Marly, qu'ils aient déjà un composteur chez eux. C'est plus difficile pour les immeubles. Il faut voir où l'installer, qui va le gérer, les odeurs et tout ça. Mais déjà si tous les pavillons individuels avaient un composteur, ce serait bien. En plus, on l'a pour un prix dérisoire, il suffit de s'inscrire à la mairie. C'est transmis à la métropole, c'est livré chez soit pour un prix dérisoire, et en matière soit en bois, soit en plastique recyclé.

M. SURGA : Merci. Oui, la suggestion va dans le même sens et votre réponse, je souhaiterais la compléter. Une suggestion justement puisqu'on voit que les consommations, plus exactement la quantité de déchets par habitant a augmenté. Effectivement une communication pourrait être intéressante à ce sujet pour signaler justement que nous sommes plutôt en hausse dans ce domaine-là, les incitations à la baisse de ces déchets pourraient être effectivement un bon vecteur de communication sur Marly. Et ça serait dans le bon sens de valoriser justement ceux qui pourraient le faire ou qui contribueraient à le faire. Une communication est certainement très adaptée de par la mairie et je pense qu'il faut le faire collectivement.

M. ROSE : Oui, je voulais juste signaler qu'un compost ne sent rien du tout s'il est régulièrement aéré. Premièrement. Deuxièmement, pour les immeubles, il existe d'autres systèmes, les lombricompostes par exemple, c'est tout à fait possible sur son balcon. Et puis comme j'ai la parole et j'ai le micro, je renouvelle l'invitation que nous avons faite de la vélorution qui est une déambulation tout à fait sympathique pendant une heure. Une heure de votre temps, le samedi 12 mars à 14 heures, départ devant le collège La Louvière et j'espère que vous répondrez nombreux à cette invitation. Merci.

M. HORY : Veuillez m'excuser, je n'y serai pas, puisque j'inaugurerai la fête foraine au même moment. C'est prévu depuis longtemps et bien avant votre récente invitation.

L'exposé du rapporteur entendu,

VU la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,
VU l'article L. 224-17.1 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets,
VU la délibération du conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,
VU le rapport annexé à la présente délibération portant sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'exercice 2020,
CONSIDERANT la compétence de Metz Métropole en matière d'élimination des déchets,
VU l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 23 novembre 2021,
CONSIDERANT que le rapport doit être porté à connaissance des conseils municipaux des communes membres,

Le conseil municipal **PREND ACTE** de la présentation du rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

M. HORY : Juste une dernière chose. Comme nous avons parlé de la Russie en début de séance, le président du comité de jumelage qui nous regarde sur les réseaux et qui a, avec attention, écouté les avis des uns et des autres, me fait passer un mail reçu ce jour de la ville de Maïski en Russie. Je vous lis la traduction, je ne donnerai pas le nom de la personne qui envoie ce mail pour qu'elle n'ait pas de souci particulier : « Bonjour Georges, (c'est le prénom du président du comité de jumelage), je suis vraiment désolée et amer de ce qui passe maintenant. Je suis contre toute guerre. Depuis plus de trente ans, notre ensemble fait tout pour l'image positive de notre pays et tout s'est effondré en une journée. C'est horrible, je respecte toujours tous les amis de la France qui ont tant fait pour Maïski. Nous sommes des gens simples et resteront toujours fidèles à notre amitié ». Nous respecterons cette amitié en dénonçant leurs dirigeants mais surtout pas les citoyens russes. Voilà. Nous allons clore la séance. Le prochain conseil aura comme plat de résistance le budget. Bonne soirée.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance.



Le Maire

Thierry HORY